Nations Unies

S/PV.7275

Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7275e séance

Jeudi 9 octobre 2014, à 10 heures
New York

Président :	Mme Perceval	(Argentine)
Membres :	Australie	M. Quinlan
	Chili	M. Barros Melet
	Chine	M. Liu Jieyi
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Jordanie	Mme Kawar
	Lituanie	Mme Murmokaitė
	Luxembourg	M. Maes
	Nigéria	M. Bosah
	République de Corée	M. Oh Joon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Gasana
	Tchad	M. Mangaral

Ordre du jour

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

14-56251 (F)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

La Présidente (*parle en espagnol*) : En vertu de l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite les personnes suivantes, qui feront un exposé au Conseil, à participer à la présente séance : le général de corps d’armée Maqsood Ahmed, Conseiller militaire pour les opérations de maintien de la paix; le général de corps d’armée Carlos Alberto Dos Santos Cruz, commandant de la Force de la Mission de l’Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo; le général de division Jean Bosco Kazura, commandant de la Force de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali; et le général de corps d’armée Iqbal Singh Singha, commandant de la Force des Nations Unies chargée d’observer le dégagement.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole au général Maqsood Ahmed.

Le général Ahmed (*parle en anglais*) : C’est toujours un grand honneur et un plaisir que de dialoguer avec le Conseil de sécurité. Aujourd’hui, je suis ici pour présenter les commandants de force qui vont prendre la parole devant le Conseil. Je voudrais toutefois commencer en disant que, pour la toute première fois dans l’histoire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, une femme, le général de division Kristin Lund, a été nommée commandant d’une force, la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP).

Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Ladsous, tenait à procéder en personne aux présentations, mais comme le Conseil le sait, il est en ce moment-même en train de rentrer à New York depuis le Mali.

Madame la Présidente, je vous remercie de m’avoir invité à participer à ce dialogue sur nos missions de maintien de la paix et sur les diverses questions y afférentes. Cette séance avec les commandants de force est devenue désormais une tradition au Conseil et l’une des réunions saillantes de l’année. Cela montre l’intérêt et la volonté du Conseil d’obtenir des informations directes. Les commandants de force sont très honorés et très impatients de partager leurs expériences avec le Conseil afin de l’aider à prendre ses décisions en toute connaissance de cause.

À l’heure actuelle, ils commandent plus de 90 000 soldats sur 105 000 membres du personnel en uniforme, et ce chiffre va sans doute augmenter au cours de la prochaine période. Ils opèrent dans des circonstances souvent très difficiles, comme on peut le voir au Mali où nous avons subi de très grandes pertes cette année. Les missions en République centrafricaine, au Soudan, au Soudan du Sud et dans le Golan, de même que la Mission de l’Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) sont également des missions difficiles. Les commandants de force opèrent dans des États faillis ou en faillite où, à vrai dire, il n’y a aucune paix à maintenir.

L’épidémie d’Ebola est un autre aspect de la complexité de cette situation. Le commandant de la Force de la Mission de l’Union africaine en Somalie est habituellement invité à cette séance et s’assoit derrière moi. Le lieutenant Silas Ntigurirwa commande plus de 20 000 soldats dans un environnement très difficile en Somalie. Le thème de la conférence cette année est « réalisation du mandat et capacités sur le terrain, attentes et futures initiatives ». Dans ce cadre, nous avons choisi des sujets clefs pour la présentation d’aujourd’hui. La protection des civils sera présentée par le général Dos Santos Cruz, commandant de la Force de la MONUSCO; les attentes des contingents militaires œuvrant dans un nouvel environnement sécuritaire par le commandant de la Force de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, le général Kazura; et la réalisation des mandats traditionnels dans un nouvel environnement politique et militaire par le commandant de la Force des Nations Unies chargée d’observer le désengagement, le général de corps d’armée Singha.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je remercie le général Ahmed pour son exposé.

Je donne maintenant la parole au général Dos Santos Cruz.

Le général Dos Santos Cruz (*parle en anglais*) : C’est un honneur pour moi que d’avoir l’occasion de prendre la parole au Conseil de sécurité aujourd’hui.

C’est à la fin de 1999 que la protection des civils contre les menaces directes a été expressément

mentionnée dans le mandat pour la Sierra Leone. Les tâches mandatant des missions de maintien de la paix, basées sur les Chapitres VI et VII de la Charte des Nations Unies, ont été dûment prises en compte dans les résolutions du Conseil. Mais malgré l'incorporation de détails et de tâches spécifiques, il y a encore matière à interprétation. En outre, l'exécution d'un mandat de protection des civils dans un environnement complexe, difficile et en rapide mutation exige de procéder aux changements nécessaires des structures, de l'état d'esprit et du comportement opérationnel sur le terrain.

La protection des civils est la tâche la plus importante de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. C'est bien plus qu'une simple tâche à accomplir dans le cadre d'un mandat : c'est une obligation morale.

L'importance de la protection des civils n'est pas remise en question. Il s'agit plutôt de savoir quelle est la façon de leur assurer une protection plus efficace. Je suis absolument convaincu que le meilleur moyen de protéger les civils c'est d'agir au lieu de réagir. Par exemple, il serait plus efficace d'identifier les menaces posées par les groupes armés et les milices, principaux auteurs d'actes de violence directs tels que les pillages, les viols, les tueries et autres crimes, et de les contrer au lieu d'attendre la suite des événements.

La protection des civils est ce qu'on attend sur le terrain. L'ONU ne doit pas attendre que les groupes armés viennent terroriser les communautés; elle ne doit pas les laisser libres de se déplacer. Des centaines ou des milliers de civils paniqués ne devraient pas avoir à chercher une protection dans les bases des Nations Unies.

Au niveau conceptuel, les contingents n'oublient pas les principes qui régissent les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, à savoir, le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force sauf en cas de légitime défense ou de défense du mandat. Dans les missions actuelles, ces principes ne sont pas toujours applicables face à des groupes armés criminels. Leur application doit être adaptée aux menaces contemporaines et au contexte de violence auquel les civils et le personnel de maintien de la paix sont confrontés dans les zones de conflit.

La dissuasion par la présence n'est pas toujours efficace. Seule une force active menant des actions solides et dynamiques peut neutraliser et vaincre les menaces qui pèsent sur la population civile. D'un autre côté, la simple présence de forces de maintien de la paix pendant de longues périodes sans qu'aucune mesure ne soit prise face aux actes de violence nuit à la réputation de l'ONU, des pays fournisseurs de contingents et de la communauté internationale. Pour exécuter leur mandat, les contingents sur le terrain doivent avoir l'état d'esprit, la volonté, le leadership et le niveau d'initiative requis pour protéger les civils d'une manière efficace et ferme.

Dans l'optique des transformations nécessaires à introduire pour mieux protéger les civils, je voudrais soumettre les points suivants à la considération du Conseil, à savoir, la nécessité pour tout mandat de comprendre les mêmes obligations pour toutes les composantes sur le terrain; l'utilisation d'une approche concrète en matière de protection des civils; et la nécessité de considérer que le service armé comporte des dangers qui peuvent être effectivement gérés et atténués par des soldats dûment entraînés et équipés. Une attitude ferme est synonyme de sécurité pour tous. Une mission doit être agir au lieu de réagir. Prendre des mesures pour protéger les civils ne nuit pas aux principes du maintien de la paix et est tout à fait conforme au droit international.

Le fait que toute action militaire est susceptible de provoquer des dommages collatéraux ne doit pas nous empêcher de prendre les mesures nécessaires. Au contraire, de nombreux exemples prouvent que les actions menées contre les groupes armés sont extrêmement bénéfiques pour la population.

Les composantes militaires doivent être coordonnées à une gestion politique réaliste, claire et efficace. Les espoirs et les attentes croissent lorsqu'une population voit une mission de maintien de la paix des Nations Unies se déployer sur le terrain, en même temps que des organismes des Nations Unies, de nombreuses organisations non gouvernementales et la communauté internationale. Elle s'attend à une cessation des violences et à l'octroi d'une aide conséquente.

Il existe des exemples où des civils n'ont pas été protégés en raison d'actions insuffisantes ou du manque d'initiative des forces de maintien de la paix, mais il y a très peu de cas où la prise de mesures a été source de problèmes. Pour protéger les civils, une force militaire doit être robuste et dynamique, avoir l'appui d'une administration opérationnelle et être complétée par des composantes civiles, et la population doit être bien consciente de ses activités.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je remercie le général Dos Santos Cruz pour son exposé.

Je donne maintenant la parole au général Kazura.

Le général Kazura (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur et un privilège que de prendre la parole au Conseil de sécurité.

Les nouvelles conditions de sécurité dont je vais parler pendant une dizaine de minutes se caractérisent par des menaces découlant des conflits armés et du fondamentalisme religieux, qui s'ajoutent aux crises économique, politique, sociale et environnementale. Ce climat de sécurité instable est alimenté et maintenu par des problèmes de sécurité complexes et non réglés tels que la corruption, les tensions internes, l'extrémisme violent et la radicalisation, le trafic et le terrorisme. C'est dans ces conditions de sécurité que le Mali vit depuis un certain temps.

De fait, la sécurité au Mali a longtemps été menacée par une série de coups d'État, qui ont provoqué une crise politique et constitutionnelle à laquelle est venue s'ajouter une situation déjà extrêmement vulnérable caractérisée par un mélange explosif de problèmes tels que les sécheresses, les pénuries alimentaires, les migrations, les insurrections armées et la prolifération des armes lourdes.

D'autre part, l'intensification récente des activités criminelles de divers mouvements armés et groupes terroristes, notamment Al-Qaida au Maghreb islamique, Ansar Eddine et le Mouvement pour l'unité et le jihad en Afrique de l'Ouest, a violemment altéré ces conditions de sécurité et provoqué de nouveaux désastres, en particulier dans le nord du pays.

La réussite de l'opération Serval et de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine, en particulier les opérations tchadiennes menées l'année dernière, a permis de briser la colonne vertébrale de ces groupes et de mettre un terme à leurs activités criminelles, qu'ils voulaient élargir à tout le pays. La stabilité relative qui a suivi cette opération a permis à la MINUSMA de s'acquitter de son mandat. Des élections ont ainsi pu être organisées de manière pacifique, l'autorité de l'État a été rétablie progressivement dans le nord et la population attendait la signature de l'accord de paix final en application de l'accord de Ouagadougou.

L'incapacité à mettre en œuvre certaines dispositions des accords et les tristes événements qui se sont produits les 17 et 21 mai à Kidal ont totalement transformé les conditions de sécurité dans le nord du Mali. Toute la zone était et reste occupée par les mouvements armés et les terroristes. Depuis mai, les groupes terroristes sont parvenus à se réorganiser et ont intensifié leurs opérations meurtrières contre des contingents internationaux, en particulier ceux de la MINUSMA, qui est plus présente dans cette zone et paie un lourd tribut en vies humaines.

Aujourd'hui plus que jamais, la MINUSMA est profondément préoccupée par la réapparition de la menace terroriste dans cette zone. La zone non gouvernée située dans le nord est en train de se transformer en sanctuaire pour les activités terroristes, qui sont coordonnées et facilitées par des réseaux organisés disposant de ressources financières, militaires et humaines, ce qui leur permettra, à terme, de mener des opérations encore plus meurtrières qui auront de terribles conséquences pour la sécurité dans toute la région et au-delà.

Aujourd'hui, la réalité du terrain est que la MINUSMA, qui est censée être une mission de maintien de la paix, est confrontée à un réseau terroriste qui manie à la fois patience, intelligence, coercition et brutalité pour élaborer et cibler ses attaques où et quand bon lui semble. La MINUSMA se trouve en situation de lutte contre le terrorisme, ce qui n'est pas prévu dans son mandat, alors qu' elle n'a pas reçu la formation, le matériel, les moyens logistiques et les renseignements nécessaires pour faire face à une telle situation.

Certaines questions que nous nous poserons probablement aujourd'hui sont les suivantes. Pourquoi la MINUSMA se trouve-t-elle sur place si elle n'est pas en mesure de faire face à la situation? Que devons-nous faire pour mettre un terme aux tueries si la MINUSMA reste sur place, et qui doit le faire? Combien de temps nous faudra-t-il pour répondre à ces questions de manière satisfaisante?

De nombreuses questions peuvent être soulevées et de nombreuses réponses trouvées, mais l'heure n'est pas aux questions; il est temps d'agir, et la décision d'agir doit être prise maintenant, parce que, alors que nous sommes réunis ici aujourd'hui, il se pourrait très bien que nous apprenions encore de mauvaises nouvelles – Dieu nous en préserve!

Le nouveau contexte de sécurité que tente d'affronter la MINUSMA est un contexte auquel elle n'était pas préparée. Si son rôle doit évoluer du maintien

de la paix à la lutte contre le terrorisme, il est urgent de le planifier en bonne et due forme. Dans ce contexte, je souhaite exprimer les attentes suivantes au nom des contingents militaires de la MINUSMA, qui pourraient être celles de n'importe quel contingent confronté à des conditions de sécurité similaires.

S'agissant de l'action immédiate, je tiens à saluer la réussite des opérations Serval et Barkhane, qui ont permis de rétablir la stabilité que le Mali a connue pendant des mois, et à souligner qu'aujourd'hui plus que jamais, il est absolument crucial de lutter contre les terroristes dans le nord du Mali afin de reprendre l'initiative et de renforcer les capacités des forces de la MINUSMA en termes de matériel, de formation, de renseignement et de logistique pour que la Mission puisse s'acquitter de son mandat.

Par ailleurs, il convient de poursuivre les efforts louables déployés par les dirigeants de l'ONU pour veiller à ce que le commandement de la Force ait l'autorité et la marge de manœuvre nécessaires pour déployer des contingents quand et où il le juge nécessaire, en le dotant des moyens de le faire. Par ailleurs, il faut faire comprendre aux mouvements armés qu'ils auront à rendre compte des faits qui surviennent dans les zones qu'ils contrôlent.

La deuxième phase verra s'accélérer le processus de réorganisation des Forces de défense et de sécurité maliennes, dont l'objectif est de prendre le relais et d'accomplir leur mandat en assurant la défense du pays.

À long terme, il faudra que la communauté internationale continue d'aider le Mali à se reconstruire en engageant divers processus, notamment en ce qui concerne le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la réforme du secteur de la sécurité, la justice, la réconciliation nationale et le développement socioéconomique.

J'ai cité le cas du Mali en tant qu'exemple qui montre clairement que les problèmes spécifiques auxquels sont confrontés les contingents militaires aujourd'hui dans des contextes de sécurité différents exigent de renouveler l'organisation, la planification et les directives. Quant à la MINUSMA, elle doit s'adapter aux nouveaux défis et maintenir le cap. Il est plus important que jamais qu'elle contribue à transformer le nord du Mali en une zone stable. Autrement, cette partie du monde deviendrait de plus en plus dangereuse, et les menaces pesant sur les contingents, les alliés et la population ne feraient que s'aggraver, avec des conséquences néfastes pour toute la région.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je remercie le général Kazura de son exposé.

Je donne maintenant la parole au général Iqbal Singh Singha.

Le général Singha (*parle en anglais*) : Je suis le général de corps d'armée I. S. Singha, Chef de la mission et commandant de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD). C'est un immense privilège que de prendre aujourd'hui la parole devant cette assemblée pour aborder la question de la mise en œuvre de mandats traditionnels dans des contextes politico-militaires inédits.

Comme le savent les membres du Conseil, la FNUOD est une mission traditionnelle qui a été créée en vertu du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies et qui s'acquitte efficacement de son mandat depuis 40 ans. L'essentiel du mandat de la FNUOD consiste à séparer les forces militaires israéliennes et syriennes, en délimitant et en surveillant une zone tampon, ou zone de séparation, longue de 75 kilomètres et d'une superficie de 235 kilomètres carrés. Nous sommes chargés d'observer, de surveiller et de signaler toute violation de la zone de séparation. En outre, avec l'aide des observateurs de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), nous sommes également chargés d'inspecter périodiquement le niveau des effectifs militaires présents dans la zone de limitation qui s'étend jusqu'à 25 kilomètres des deux côtés. Cependant, depuis mars 2012 des combats ont éclaté entre des groupes d'opposition et l'Armée syrienne dans la zone de séparation, ce qui constitue une violation claire du mandat. Dans cette lutte interne, mis à part les deux parties signataires de l'Accord sur le dégagement, nous sommes confrontés à une troisième partie complexe : des groupes d'opposition de différents bords qui ne sont pas signataires de l'Accord. Cela rend la tâche des soldats de la paix très difficile, exigeante et dangereuse.

Les échanges de tirs, qu'il s'agisse d'artillerie, de chars, de mortiers, d'armes automatiques, des tirs antiaériens ou d'armes légères, de même que les affrontements entre les deux parties, sont réguliers. Au cours des trois dernières années, les soldats de la paix ont souffert de nombreux incidents, notamment des enlèvements, des braquages de voitures, des vols d'armes, des restrictions à la circulation, des soldats de

la paix pris sous le feu de tirs croisés, du matériel de l'ONU vandalisé et des menaces directes à l'encontre de soldats de la paix de la part des éléments radicaux.

Le paysage a radicalement changé cette année, avec l'arrivée en masse des groupes extrémistes, qui contrôlent les éléments modérés. Les groupes d'opposition ont lancé une offensive systématique sur le flanc méridional depuis la frontière jordanienne, se sont emparés de la zone de séparation jusqu'à la route principale n°7 et ont repoussé les Forces armées arabes syriennes plus à l'est dans la zone de limitation. Nous avons vu la violence monter en flèche pour atteindre des sommets, tandis que les Casques bleus devenaient la cible directe des extrémistes.

Pendant la crise de la détention de 45 soldats de la paix fidjiens par des membres armés de l'opposition, épreuve qui a duré 15 jours, les extrémistes ont fait connaître leurs intentions en cernant, de surcroît, 72 autres soldats de la paix originaires des Philippines. Les Casques bleus philippins et fidjiens ont valeureusement affronté la situation et fait preuve d'un courage, d'une résilience et d'une patience exemplaires. Toutefois, pendant la libération de ces Casques bleus, le groupe extrémiste a réaffirmé que si une nouvelle occasion se présentait, il capturerait de nouveaux soldats de la paix, s'emparerait des véhicules et des armes des Nations Unies et mettrait à sac les biens de l'Organisation. Il a également fait savoir dans les termes les plus clairs que l'ONU n'était pas nécessaire dans la région. En dépit de ces circonstances critiques, nous sommes redevables aux hauts responsables et aux soldats de la paix de tous les pays qui fournissent des contingents du fait que, dans tous les grands incidents de prises d'otages survenus depuis l'an dernier, tous les Casques bleus ont été libérés sains et saufs.

Il n'a pas été facile d'opérer dans un tel environnement, mais nous avons évolué en tant que Mission, et adapté nos opérations en fonction des difficultés que présente ce contexte de conflit interne et d'affrontements, qui ont récemment gagné en intensité et en gravité. Les armes employées par les deux parties, la superficie de la zone et le nombre des combattants ont augmenté de façon exponentielle, pour couvrir l'ensemble de la zone de séparation, et jusqu'à 10 voire 15 kilomètres de la zone de limitation dans le secteur Bravo.

Dans les limites du mandat existant, nous avons renforcé et affûté nos capacités. L'élasticité du mandat traditionnel a été sollicitée, jusqu'au point de rupture – il s'en fallait de peu –, et lorsque la menace est devenue intolérable et directe, nous avons décidé de déplacer temporairement la majeure partie de nos moyens vers le secteur Alpha, en maintenant six positions et postes d'observation dans la zone de séparation et cinq postes d'observation, ou grandes positions, dans le secteur Alpha, ce qui nous permet de nous concentrer davantage sur la ligne de cessez-le-feu ou ligne Alpha.

Le processus d'adaptation du mandat et de modification de la manière de l'exécuter, dans cette période éprouvante, ne s'est pas déroulé de façon graduelle, car nous avons répondu à toutes les préoccupations simultanément, afin de conserver une cohésion suffisamment importante au milieu de cette évolution, en même temps que notre pertinence. Nous avons dû reconfigurer nos capacités opérationnelles et le mode d'exécution des opérations sur le terrain, et affiner l'appui apporté à la Mission en réglant sur mesure et en restructurant la logistique et la chaîne d'approvisionnement, tout en assurant la sûreté et la sécurité des soldats de la paix pour nous acquitter de notre mandat. Nous nous sommes très rapidement adaptés à la situation et nous continuons d'évoluer en fonction de menaces qui varient sans cesse. Au début de l'année 2013, nous avons amélioré le code appliqué au mouvement des véhicules et mis un terme aux mouvements de véhicules isolés; nous avons fait l'acquisition de voitures blindées pour tous nos déplacements et assurons un suivi et un contrôle soigneux de tous ces déplacements. Grâce aux diverses mesures prophylactiques mises en place, nous avons pu réduire les incidents à un nombre négligeable, jusqu'à ce que les extrémistes prennent le contrôle et que les modérés, bien qu'opposés aux attaques visant directement l'ONU, n'aient plus qu'une influence très limitée.

L'an dernier a marqué le retrait de quatre pays fournisseurs de contingents de la Mission, ce qui en a considérablement obéré les capacités. Seules sont restées les Philippines et l'Inde, dont les contingents ont assumé d'importantes responsabilités supplémentaires pendant cette période. Avec l'aide du Conseil de sécurité et des pays fournisseurs de contingents qui composent actuellement la mission, nous avons été en mesure de transformer et d'habiliter la mission avec le renfort de 200 soldats, d'une compagnie mécanisée et de moyens de lutte contre les engins explosifs improvisés, ainsi que l'utilisation nouvelle de certaines armes plus lourdes.

La FNUOD a doublé ses capacités de liaison, et nous avons été dotés de moyens d'analyse de l'information, ainsi que d'un conseiller spécial. L'appui à la Mission a été en mesure de se réaligner sur la nouvelle déontologie opérationnelle et de durcir les positions et postes d'observation existants. Les exercices ont été redéfinis, et nous avons pu garantir la sécurité des soldats de la paix. Nous avons agi en amont et nous avons riposté à l'occasion, en légitime défense, lorsque nous avions essuyé des tirs, redressant ainsi, foncièrement, la situation et nous désengageant de la zone.

Certes, nous avons réduit notre empreinte, mais nous avons continué de surveiller la situation en collectant en permanence des informations par divers moyens, notamment en nous dotant de matériel de surveillance éloignée et de dispositifs à imagerie thermique, pour la surveillance de jour et de nuit. Les pays qui fournissent des contingents à l'ONUST ont également apporté leur pierre à l'édifice en déployant des observateurs plus expérimentés pouvant faire face à une dégradation rapide de la situation. À ma demande, ils sont passés, aux postes d'observation, de fonctions d'observation diurne à un travail d'observation 24 heures sur 24. Certains postes d'observation menacés qui étaient occupés par des observateurs sans armes de l'ONUST ont été dotés d'une protection intermittente par des unités de combat de la FNUOD et nous continuons à fournir une protection à deux postes d'observation du secteur Alpha.

Grâce aux mesures d'atténuation mises en place et à la participation de nouveaux pays fournisseurs de contingents dotés de plus grandes capacités de prise de risque, la FNUOD continue de s'acquitter habilement de son mandat, de façon modifiée, et elle a permis d'écarter deux adversaires traditionnels de la guerre conventionnelle. Je dois dire que, en dépit d'un contexte aux contours et à la complexité en constante évolution, les deux parties, Israël et la Syrie, sont restées inébranlables et fidèles à notre détermination de poursuivre l'exécution de notre mandat et de nos tâches.

Lorsque la situation a commencé à se dégrader davantage, à partir du 27 août, et que les éléments extrémistes ont commencé à nous viser directement, nous avons élaboré une matrice d'aide à la décision, à laquelle nous nous sommes constamment reportés pendant le processus de redéploiement. Grâce au comportement courageux des contingents fidjiens, irlandais et indiens, les éléments les plus vulnérables ont été relevés plus tôt et les soldats de ces trois contingents ont fini par quitter le Camp Faouar en formations tactiques régulières, sans incident malheureux. Ces valeureux soldats de la paix et personnels internationaux sélectionnés ont fait preuve d'un très grand courage physique et moral. Tout au long du processus de déplacement temporaire des troupes, tant Israël que la Syrie ont apporté tout leur soutien pour ménager un passage sûr aux 800 soldats de la paix vers le secteur Alpha.

En dépit de la menace accrue, la FNUOD conserve encore 11 positions et postes d'observation dans sa zone de responsabilité. Les vaillants Gurkhas népalais continuent de contrôler les hauteurs stratégiques du mont Hermon et sont tout à fait préparés, mentalement et physiquement, aux rigueurs de l'hiver. Les éléments de commandement ont été divisés en deux : un élément réduit, situé à Damas, et l'élément principal, au Camp Ziouani.

Nous nous employons actuellement à trouver un lieu où installer un état-major de bataillon dans le secteur Bravo. Les groupes d'opposition ont à présent compris l'essence de notre présence dans la zone de séparation, avec l'intensification de l'engagement, tandis que les forces de défense syriennes dirigent sur eux leurs moyens aériens. Jusqu'à notre réinstallation temporaire, l'armée de l'air syrienne avait fait preuve d'une notable retenue dans ses attaques contre les groupes d'opposition dans la zone de séparation.

Les parties à l'Accord de 1974 sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes apprécient pleinement l'utilité de la FNUOD dans le cadre des crises syriennes, et mes interlocuteurs des deux camps ont applaudi notre faculté d'adaptation, notre transparence et, par-dessus tout, notre impartialité tout au long des luttes internes qui ont fait rage en Syrie depuis trois ans. Cette transformation n'aurait pas été possible sans l'appui ferme que la FNUOD a reçu du Conseil de sécurité, du Secrétariat, du Siège de l'ONU et des États Membres. Je m'en voudrais de ne pas mentionner également l'aide apportée par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, notamment en ce qui concerne les relèves du personnel en tenue et les opérations logistiques qui sont effectuées à Beyrouth en raison de la situation actuelle en matière de sécurité. La coopération entre la FNUOD et l'ONUST, dont les observateurs appuient la Mission par l'intermédiaire du Groupe d'observateurs au Golan, demeure constructive.

Je me réjouis de cette occasion qui m'a été donnée de prendre la parole devant le Conseil de sécurité. Pour

terminer, je voudrais réitérer mon engagement personnel, ainsi que l'engagement de l'équipe dirigeante et de tout le personnel de la FNUOD, militaire et civil, à continuer à faire tout notre possible en vue de l'exécution du mandat que le Conseil de sécurité a confié à la FNUOD.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je remercie le général Singha de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Gasana (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier les commandants de force – le général Bosco Kazura, de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali(MINUSMA), le général Carlos Alberto dos Santos Cruz, de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, et le général Iqbal Singha de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement – de leurs exposés. Je voudrais également remercier le général Maqsood Ahmed, Conseiller militaire pour les opérations de maintien de la paix, de ses observations.

Ces cinq dernières années, le Conseil de sécurité a organisé cette réunion annuelle avec les commandants de force. Nous estimons que ces séances sont très utiles, compte tenu de l'environnement difficile en matière de maintien de la paix dans lequel certaines de ces missions opèrent actuellement. Ces séances nous donnent l'occasion de mieux comprendre la situation du point de vue du terrain, en particulier en ce qui concerne les questions opérationnelles. En tant que membres du Conseil, nous avons l'énorme responsabilité de veiller à ce que les mandats que nous confions aux missions établissent des tâches claires pour elles et leurs chefs, notamment en termes de calendrier et de conception. Comme l'a dit le Président du Rwanda, S. E. M. Paul Kagame, au sommet de haut niveau convoqué il y a deux semaines par les États-Unis sur les opérations de maintien de la paix, le Rwanda estime que « rien ne compte plus que de sauver des vies innocentes lorsqu'elles sont en jeu. » La responsabilité de protéger ses propres civils incombe au premier chef au pays hôte, mais malheureusement, cela n'est pas toujours le cas. C'est dans ce genre de situations que les missions de maintien de la paix des Nations Unies doivent intervenir, si nécessaire, pour influer sur le cours des choses sur le terrain. Cela fait également partie de notre responsabilité de protéger.

En raison de l'apparition de nouvelles menaces et de l'évolution des tâches de maintien de la paix, les Casques bleus doivent être formés, préparés et équipés afin de pouvoir faire usage de la force pour protéger leur vie et celle des civils innocents. Les contingents qui ne satisfont pas à ces critères ne doivent pas être déployés dans les missions de maintien de la paix, car ils mettraient la vie des civils, et la leur, en danger. À tout le moins, nous devons mener des patrouilles prospectives de longue portée, et les missions doivent disposer de l'équipement nécessaire pour mener à bien ces patrouilles dès leur déploiement sur le terrain. Lorsque des civils font l'objet d'attaques brutales à quelques kilomètres d'un camp des Nations Unies, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies perdent juste titre leur crédibilité sur le terrain, ce qui porte atteinte à notre action dans le monde entier.

Cela s'applique à ce qu'a dit le général Bosco Kazura dans son exposé concernant nos attentes relativement à nos contingents militaires dans des environnements difficiles sur le plan de la sécurité. Au Mali, nos Casques bleus font face à des menaces asymétriques qui exigent une démarche qui n'a rien à voir avec les tâches et les exigences traditionnelles. Le nombre de soldats de la paix tués au Mali au cours des dernières semaines n'a cessé d'augmenter. Le contingent tchadien a payé le plus lourd tribut. En fait, mardi, un Casque bleu sénégalais a été tué, après que neuf soldats nigériens aient trouvé la mort vendredi lors d'une embuscade à Gao, dans le cadre de l'une des attaques les plus meurtrières lancées jusqu'à présent contre les soldats de la paix au Mali. Une fois de plus, je voudrais présenter nos condoléances aux familles de ces soldats de la paix et aux Gouvernements concernés. Ces braves gens ont fait un noble sacrifice, et cela nous rappelle que nous ne sommes pas suffisamment équipés ou préparés pour affronter les défis liés au terrorisme transnational et à la présence de groupes djihadistes au Mali. À ce propos, je voudrais poser quelques questions au général Maqsood Ahmed et au général Kazura.

Le maintien de la paix suppose prendre des risques et perdre des vies humaines, mais pas au degré où nous avons pu le voir au Mali. En outre, nous savons et admettons qu'il y a eu des défaillances lors de l'établissement et de la transformation de la Mission, mais encore une fois, cela ne peut pas continuer à être une excuse après près de 16 mois. Alors, que peut-on faire concrètement pour remédier à cette situation alarmante? Dans le même ordre d'idées, nous savons tous que la MINUSMA est une mission de maintien de la

paix. Elle n'a pas pour mandat de mener des opérations offensives, même si, pour être très clair, cela ne devrait pas empêcher la Mission de se protéger et de défendre son mandat. L'an dernier, le Conseil avait indiqué que les forces françaises déployées dans le cadre de l'opération Serval, qui a été remplacée par l'opération Barkhane, devaient intervenir en soutien aux Casques bleus en cas d'opérations qui vont au-delà du mandat ou des capacités de ces derniers, en particulier en ce qui concerne les activités de lutte contre le terrorisme. À cet égard, je dois mentionner qu'hier, lors d'un dîner informel, notre collègue du Mali a déclaré que malheureusement, jusqu'à présent, les groupes armés continuent de conquérir et d'occuper de nouvelles positions et mettent en place des administrations parallèles, ce qui va à l'encontre de la lettre et de l'esprit des résolutions 2100 (2013) et 2164 (2014) et des accords politiques et de cessez-le-feu en vigueur au Mali.

La réaction du Conseil face à ces violations flagrantes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République laïque du Mali semble être faible et inefficace. Alors que l'attention et les efforts du monde se concentrent sur l'importante lutte contre l'État islamique en Iraq et en Syrie, nous ne devons pas perdre de vue la menace croissante que représente le terrorisme sur le continent africain et le risque grave que pose l'association éventuelle de groupes radicaux et terroristes au Mali avec des organisations similaires, telles que Boko Haram et les Chabab, ce qui paralyserait l'ensemble de la région. Je voudrais demander au général Maqsood Ahmed si la situation que je viens de décrire au Mali échappe au contrôle de l'opération Serval, à la lumière du mandat octroyé par le Conseil. Je voudrais aussi savoir ce qui, de l'avis du général Kazura, devrait être corrigé ou amélioré avant que la situation n'échappe à tout contrôle. Dans ce contexte, il y a des moyens supplémentaires, tels que le Groupe de centralisation du renseignement et des drones, qui ont été déployés pour améliorer la collecte de renseignements. Nous voudrions que le commandant de la Force de la MINUSMA nous indique dans quelle mesure ces moyens sont utilisés et s'ils se sont avérés utiles.

Le Rwanda l'a déjà dit, s'il ne faut pas minimiser la dimension politique de ce conflit, un mandat plus robuste pour une mission reconfigurée s'avère indispensable pour garantir la sûreté et la sécurité de nos Casques bleus et l'efficacité opérationnelle. Le Conseil doit avoir une discussion sérieuse sur ce qu'une telle reconfiguration impliquerait et les contours qu'elle pourrait prendre. Il nous faut revoir la manière dont nous travaillons, parce que les circonstances ont changé. Un tel débat est inévitable. Nous estimons qu'aucun membre du Conseil, quel qu'il soit, ne doit faire valoir l'intérêt de son pays aux dépens de la sécurité et de la sûreté des populations touchées.

Avant de terminer, je me demande si le général Dos Santos Cruz pourrait nous dire un mot sur les récents rapports signalant que plus d'une centaine de combattants démobilisés et membres de leurs familles, y compris des femmes et des enfants, sont morts de faim et de maladie dans un camp militaire en République démocratique du Congo. Pense-t-il que cela pourrait avoir une incidence sur les opérations planifiées de désarmement, démobilisation et réintégration, et de désarmement, démobilisation, réintégration et réinstallation ou rapatriement? Comment pouvons-nous empêcher que les personnes qui se rendent subissent un tel traitement inhumain?

M. Barros Melet (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la présidence du Conseil d'avoir convoqué la présente séance d'information. Nous remercions aussi le général Maqsood Ahmed, Conseiller militaire pour les opérations de maintien de la paix, et les commandants de force de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) de leurs exposés. Il convient de poursuivre cet exercice annuel.

À l'entame de mon propos, je voudrais réaffirmer l'attachement de mon pays aux opérations de maintien de la paix, qui sont un outil fondamental pour l'ONU pour ce qui est du pilier « paix et sécurité ». Le Chili ne cesse depuis 1948 d'appuyer ces efforts. Aujourd'hui, comme le Ministre des affaires étrangères de mon pays l'a annoncé à la réunion au sommet organisée au Siège en septembre, nous allons mettre de nouvelles capacités, matérielles et de formation, à disposition, qui viendront s'ajouter à celles déjà en place et seront déployées en Afrique, en l'occurrence.

Les nouveaux scénarios et défis que rencontrent les forces sur le terrain nous ont amenés à reconnaître la nécessité de procéder à une analyse et à une réflexion sur les opérations de maintien de la paix, depuis leur création jusqu'à leur déploiement. Tous les Membres en général, mais les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police en particulier,

doivent prendre part à ce processus. Nous soulignons à cet égard le rôle du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (Comité des 34) en tant qu'instance intergouvernementale chargée de traiter ces questions. Et nous nous félicitons que le Secrétaire général ait annoncé qu'il allait nommer un groupe de haut niveau chargé d'étudier ces questions et de présenter un rapport.

Ma délégation est pour une approche multidimensionnelle du règlement des conflits, une approche qui comprenne la protection des civils, le rétablissement de l'état de droit, l'application du principe de responsabilité, la réconciliation et l'intégration sociale, entre autres. Nous insistons aussi sur l'importance de renforcer la prise en compte de la problématique hommes/femmes et la pleine intégration des femmes, conformément aux dispositions de la résolution 1325 (2000) et aux autres résolutions pertinentes. Dans la dynamique actuelle des conflits, nous considérons les nouvelles technologies et la coopération entre missions comme des mécanismes utiles et nécessaires dont le recours doit toujours être soumis au consentement des parties et respecter le droit international.

Nous soulignons l'engagement pris par certaines missions en matière de protection des civils. Dans le cas particulier de la MONUSCO, nous accueillons positivement l'utilisation optimale qui a été faite, en coordination avec les autorités congolaises, des mécanismes d'alerte rapide à tous les niveaux, de même que les initiatives de prévention menées par les comités de protection communautaire, et l'appui apporté à l'élaboration de plans de protection sur la base des opérations en cours ou planifiées. Nous estimons que les réseaux communautaires d'alerte rapide pourraient être utilisés dans d'autres opérations de maintien de la paix. Nous soulignons aussi l'apport de la MONUSCO en matière de formation de la police congolaise, y compris pour ce qui est de la gestion des violences sexuelles ou sexistes et de la création d'îlots de stabilité dans les zones prioritaires pour protéger les populations civiles.

Dans le cas du Mali, les attaques de plus en plus fréquentes contre la MINUSMA et son personnel signalent, comme l'a confirmé aujourd'hui le général Bosco Kasura, un changement sur le plan de la sécurité, en particulier dans le nord du pays. Il est dès lors nécessaire d'envisager une reconfiguration du mandat. Nous estimons opportun que le Conseil discute des options possibles.

Quant à la FNUOD, nous soulignons qu'elle a été pendant 40 ans un outil efficace de liaison et de communication pour prévenir toute escalade de la violence entre Israël et la Syrie. Toutefois, l'éclatement du conflit en Syrie et l'apparition d'acteurs non étatiques ont changé la donne sur le terrain et compromis la sécurité des contingents, forçant même les Casques bleus à se replier temporairement sur le secteur Alpha. Pour faire face à cette nouvelle situation, nous pensons que la FNUOD doit rester en contact étroit avec les autorités des deux pays et qu'il faut appuyer le renforcement de ses capacités défensives, par le recours aux nouvelles technologies. Nous devons aussi déployer davantage de personnes parlant l'arabe au sein de la Mission pour renforcer les liens avec les communautés locales dans la zone de séparation et dans le secteur Bravo.

Ma délégation considère que les opérations de maintien de la paix sont un concept large, qui recouvre des tâches de maintien et de consolidation de la paix, reconnaissant ainsi le lien entre sécurité et développement. C'est pourquoi il faut que les mandats, en plus d'être clairs et de s'accompagner des ressources et des conditions nécessaires à leur mise en œuvre, soient le fruit d'un débat approprié au Conseil de sécurité, dans lequel la Commission de consolidation de la paix, les organisations régionales concernées et les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police doivent être dûment entendus.

M. Oh Joon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première fois que je prends la parole au Conseil ce mois-ci dans le cadre d'une séance publique, je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence, et à vous assurer de notre entière coopération. Je voudrais remercier le général Maqsood Ahmed, le général Dos Santos Cruz, le général Kazura et le général Singha, de leurs exposés. Nous saluons également tous les commandants de force qui sont présents aujourd'hui. Je saisis cette occasion pour saluer leur travail dévoué et rendre un hommage particulier à tous les Casques bleus qui opèrent sous leur commandement dans le monde.

Aujourd'hui, les soldats de la paix sont confrontés à des menaces diverses et de plus en plus nombreuses dans l'accomplissement de leurs mandats. De nombreux cas d'attaques délibérées et d'enlèvements les concernant ont été signalés. La notion de sûreté liée à l'impartialité ne va plus de soi. Cette nouvelle situation peut s'expliquer en partie par la récente poussée d'acteurs non étatiques réfractaires. À mesure qu'ils se

radicalisent, souvent en toute impunité, ils tendent en effet à manquer de discernement dans leur belligérance.

Ces défis doivent être relevés par le renforcement des capacités de maintien de la paix. Des mandats solides et la sûreté des contingents devraient toujours être garantis.

L'exécution de mandats dans des milieux hostiles expose les soldats de la paix à des risques. Face à ces difficultés, nous devons dispenser les formations et fournir le matériel nécessaires. Des technologies avancées contribueraient également à atténuer les risques encourus tant par les soldats de la paix que par les civils. Il faudrait donner la priorité à l'optimisation de la préparation opérationnelle, conformément aux mandats. Des contingents de maintien de la paix déployés en vertu de mandats cohérents ont besoin d'un niveau suffisant d'appui régional en plus de la coopération totale du pays hôte. Cela dit, je voudrais faire quelques observations sur les exposés d'aujourd'hui relatifs aux opérations de maintien de la paix sur le terrain.

Premièrement, le cas de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) illustre la manière dont les soldats de la paix peuvent effectivement protéger les civils et limiter les risques auxquels ceux-ci sont exposés. Outre la brigade d'intervention, qui a déjà fait la preuve de son intérêt sur le terrain, les récentes mesures prises par la MONUSCO, telles que les patrouilles actives, l'attention particulière portée aux camps de réfugiés ou encore l'action rapide, sont de bons exemples d'une approche plus mobile et polyvalente de la protection des civils.

Deuxièmement, avec le retrait des forces maliennes de l'essentiel du nord du Mali et la réduction des effectifs de l'opération française, la sécurité de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), qui constitue désormais dans la pratique le seul contingent présent sur le terrain, est de plus en plus exposée à des attaques terroristes. Je profite de cette occasion pour réaffirmer notre condamnation sans appel des récents attentats ciblés qui ont visé un convoi et un camp de la Mission. Face à ce risque accru qui pèse sur sa sécurité, la MINUSMA doit impérativement étendre sa présence dans le nord du pays, au-delà des principales agglomérations, conformément à la résolution 2164 (2014). Bien loin des effectifs plafonds qui ont été approuvés à son usage, et faute d'éléments habilitants militaires suffisants, la Mission court le risque de manquer de moyens. Nous aimerions entendre l'avis du général Kazura sur le type d'appui dont la MINUSMA aurait besoin pour exécuter son mandat.

Troisièmement, ces derniers mois, la situation délétère qui prévaut du côté syrien des hauteurs du Golan a considérablement restreint les opérations de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) dans la zone Bravo. Dans la mesure où cette anomalie résulte de la crise en Syrie, le retour de la stabilité prendra du temps. Le Conseil de sécurité attend les recommandations du Secrétariat pour autoriser la FNUOD à poursuivre les missions qui lui ont été confiées, compte tenu de l'évolution de la situation politico-militaire dans les hauteurs du Golan. Sur ce point, nous souhaiterions entendre les vues du général Singha sur la manière dont il conviendrait de renforcer la FNUOD pour la prémunir contre l'intensification des menaces, et sur l'approche qu'il a choisie pour empêcher que les groupes d'opposition armés ne recommencent à faire sérieusement obstruction à l'accomplissement des tâches dévolues à la Force.

Enfin, nous tenons à souligner que le rôle d'une mission de maintien de la paix consiste à aider le gouvernement et le peuple à s'approprier le destin de leur propre pays. Les soldats de la paix travaillent plus efficacement et plus rapidement lorsque les acteurs nationaux réalisent des progrès sur le plan politique. Par conséquent, nous estimons que le Conseil de sécurité et les États Membres devraient, de concert, encourager lesdits acteurs nationaux à accélérer la transition politique dans un esprit d'ouverture. De tels efforts faciliteront indubitablement la tâche des commandants de force et des soldats de la paix.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous nous réjouissons de l'occasion qui nous est donnée d'avoir un échange de vues productif et franc avec les commandants de force, et nous vous remercions, Madame la Présidente, de votre initiative de convoquer cette séance. Je tiens aussi à exprimer notre gratitude aux trois généraux pour les exposés clairs et instructifs qu'ils nous ont fait entendre ce matin. Ce dialogue est important car il nous aide à comprendre les contraintes que subissent les commandants de force et nous fournit par conséquent des éléments de décision concernant les mandats de chaque mission. Il ne pas être un événement isolé, et je me félicite que le Conseil de sécurité ait de plus en plus souvent la possibilité d'entendre les commandants de force lorsqu'il est question de missions spécifiques au Conseil.

La protection des civils est à présent au cœur de nombre de missions de maintien de la paix des Nations Unies. Malheureusement, comme il est dit dans le récent rapport du Bureau des services de contrôle interne, on constate « une tendance persistante, de la part des opérations de maintien de la paix, à ne pas faire usage de la force pour défendre des civils attaqués » (*A/68/787, Résumé*). C'est inacceptable car, comme l'a expliqué le général Dos Santos Cruz, aucune option n'est sans risque. De plus, la meilleure façon de protéger les civils réside dans la prévention, la mobilité et l'intervention active, plutôt que dans le simple fait d'assurer une présence.

Quand les missions n'assument pas les responsabilités qui leur incombent en matière de protection des civils, les autres tâches qui ont pu leur être confiées s'en trouvent compromises, sans parler des vies perdues et des souffrances qui en résultent. Si c'est une question d'outils ou d'autorité, alors le Conseil doit veiller à ce que les soldats de la paix aient les moyens d'exécuter le mandat prescrit. Si en revanche, comme tel est parfois le cas, c'est une question d'interprétation du mandat, alors le problème doit être réglé d'urgence entre le Secrétariat, le commandant de la Force et les commandants des contingents internationaux.

En quoi consiste le dialogue avec le Siège de l'ONU, y compris les hauts responsables du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) et les conseillers militaires, sur la mise en œuvre des mesures de protection des civils? À quelle fréquence les responsables concernés abordent-ils la question des stratégies et des besoins en matière de protection des civils? Comme mon collègue rwandais l'a fait remarquer, nombre d'opérations de maintien de la paix se déroulent désormais dans un environnement très différent, plus hostile. Selon mon gouvernement – je pense à des atrocités qui auraient pu être évitées, comme le massacre perpétré en juin dans le Sud-Kivu –, le moment est venu de faire avancer l'élaboration d'une norme convenue et d'orientations formelles à l'intention du DOMP sur les attributions de protection des civils. Le général Dos Santos Cruz a formulé des recommandations précieuses, que le Conseil devrait examiner avec soin. Je me demande s'il pourrait nous en dire un peu plus sur la manière dont il s'y est pris, en tant que commandant de force, pour que chaque membre de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) comprenne en quoi consiste la protection des civils et ce qu'il est attendu de lui à cet égard.

La capture, en août, de 45 soldats de la paix de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), événement qui a illustré l'évolution des conditions de sécurité dans la zone d'opération de la Force, comme décrit par le général Singha, revêt un caractère profondément préoccupant. Leur libération a donné à l'incident une issue heureuse, mais il n'en reste pas moins que cette prise d'otages a éclairé d'un jour très vif les risques dorénavant encourus par tous les soldats de la paix. Plus tragique encore, au Mali, 31 soldats de la paix ont été tués dans diverses attaques terroristes et autres au cours des derniers mois. Ces incidents montrent clairement que les missions de maintien de la paix des Nations Unies sont de plus en plus amenées à entrer en contact avec des acteurs non étatiques, dont certains ont recours à des méthodes terroristes. Le général Kazura a fait des observations importantes au sujet de l'inadéquation entre les tâches de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et son aptitude à les accomplir. Après le débat d'hier (voir S/PV.7274), le Conseil de sécurité est bien au fait de cet écart et doit prendre des décisions fortes en ce qui concerne les orientations futures de la MINUSMA.

De manière plus générale, il est clairement essentiel que le Siège de l'ONU aide les missions à s'adapter à l'évolution des circonstances locales. Si les missions ne sont pas en mesure de se protéger elles-mêmes, elles ne peuvent pas protéger les populations. Nous avons entendu que, pour s'acquitter de leur tâche de protection des civils, elles ont elles-mêmes besoin d'une protection accrue dans leurs déplacements, de renseignements de meilleure qualité et de moyens renforcés en matière d'évacuation médicale. Il me semblerait intéressant de connaître les vues des commandants de force sur ce point. S'agit-il avant tout de disposer d'une formation plus appropriée, ainsi que de meilleures capacités sur le plan des technologies, des techniques de collecte d'informations et de l'analyse, ou faut-il opérer un basculement plus radical au niveau de la conception de ces missions? J'aimerais également que les commandants de force s'expriment sur la façon dont les composantes militaires appréhendent leur rôle dans le cadre de la coopération avec des acteurs non étatiques. Ont-ils besoin d'orientations de la part de New York sur le manière d'aborder les acteurs non étatiques qu'ils rencontrent sur le terrain, en particulier dans les zones qui ne sont plus sous le contrôle de l'État.

Pour finir, nous reconnaissons la contribution noble et cruciale des soldats de la paix, de même que les

risques auxquels ils sont exposés. Nous reconnaissons aussi la nécessité d'attribuer aux missions des mandats raisonnables et appropriés, et de leur fournir les outils et l'autorité nécessaires pour qu'elles puissent s'acquitter de leurs obligations. Ces conditions remplies, nous pourrons alors légitimement attendre des soldats de la paix qu'ils fassent tout leur possible pour honorer leurs mandats.

Mme Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie les commandants de force de leurs exposés au Conseil de sécurité et de leur service dans trois des opérations de maintien de la paix des Nations Unies les plus exigeantes au monde. Nous saluons également les efforts déployés par les commandants de force qui ne se sont pas exprimés aujourd'hui, mais dont plusieurs sont présents dans la salle, ainsi que par les 130 000 soldats, policiers et civils placés sous leur commandement collectif. Les commandants de force et ces personnes mettent leur vie en jeu afin de protéger les populations de pays qui ne sont pas les leurs et pour garantir notre sécurité collective dans un monde de plus en plus interdépendant. Aucune parade n'est organisée en leur honneur lorsqu'ils rentrent au pays. Ils ne sont pas fêtés comme ils le seraient s'ils défendaient leur propre pays, mais je veux qu'ils sachent au nom des États-Unis, et je suppose de tous ceux ici présents, que nous leur en sommes extrêmement reconnaissants.

Le Conseil apprécie leurs points de vue privilégiés sur les missions qu'ils dirigent, et nous cherchons à leur garantir non seulement ce droit de passage qui nous permet de les entendre, mais aussi une participation aux consultations régulières du Conseil. Le Vice-Président Biden s'est joint au Président Kagame, au Premier Ministre Abe, au Premier Ministre Sharif, à la Première Ministre Hasina et au Secrétaire général pour co-organiser le 26 septembre un sommet sans précédent sur le maintien de la paix, dans l'objectif simple de tenter d'obtenir des engagements de la part des États Membres afin que les commandants de force puissent avoir sous leurs ordres des forces mieux formées, mieux équipées et plus efficaces. Cela prendra du temps, mais nous devons renforcer la réserve dans laquelle puisent les commandants de force et sur laquelle ils s'appuient.

La présente séance tombe donc à point nommé. Comme d'autres l'ont déjà indiqué, mardi, un soldat de la paix sénégalais a été tué par un tir de roquette sur une base militaire partagée par la France et les Nations Unies à Kidal, au Mali. La semaine dernière, neuf Casques bleus nigérians ont été tués dans l'embuscade brutale qui a visé leur convoi dans la région de Gao, au Mali. Nos pensées vont aux familles des victimes ainsi qu'aux proches de toutes les personnes qui ont péri dans l'exercice de leurs fonctions dans le cadre des missions de maintien de la paix. Nous condamnons dans les termes les plus forts ces actes barbares. Peu importe le temps que cela prendra, il est essentiel que nous traduisions en justice les auteurs de ce genre d'attaques. À l'heure actuelle, dans de nombreuses missions, règne un sentiment d'impunité. Comme l'attestent ces attaques perpétrées au Mali, les Casques bleus des missions du XXIe siècle font face à des risques sans précédent. La raison en est que nous leur demandons, de même qu'aux commandants de force, d'assumer plus de responsabilités dans plus d'endroits et dans des conflits plus complexes que jamais auparavant dans l'histoire.

Dans ces circonstances, nous constatons un grand professionnalisme et une grande efficacité, mais aussi certaines défaillances systémiques à assumer les responsabilités fondamentales. La séance d'aujourd'hui a pour but de tirer parti des connaissances et de l'expérience accumulées par les commandants de force ici présents afin d'identifier les meilleures pratiques et les problèmes communs, et d'en tirer les enseignements appropriés. Dans leurs exposés, certains de ces défis communs ont été mentionnés.

L'attachement du général de corps d'armée Dos Santos Cruz à la protection des civils est un modèle pour les missions de maintien de la paix du XXIe siècle. Il a montré l'exemple à ses soldats, en participant personnellement aux patrouilles et aux opérations, et en se rendant même au siège des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), un groupe armé, pour faire pression sur leurs dirigeants afin qu'ils rendent les armes. Il incarne le type de leadership que le Représentant spécial, M. Martin Kobler, a décrit au Conseil en août (voir S/PV.7237) lorsqu'il a appelé à un changement de mentalité, pour passer de la protection par la présence à la protection par l'action. Cela a également été évoqué par mon collègue rwandais tout à l'heure au Conseil. Nous appuyons sans réserve son affirmation selon laquelle les missions de maintien de la paix doivent non seulement être plus réactives lorsque des attaques se produisent, mais également anticiper davantage leurs efforts visant à protéger les civils, pour agir avant même que ces attaques ne surviennent.

C'est pourquoi des incidents comme celui qui s'est produit cette année dans le Haut-Uele, en République démocratique du Congo, au cours duquel des civils ont

été attaqués à quelques kilomètres seulement de là où se trouvaient des Casques bleus, ne doivent pas se répéter. C'est aussi pourquoi la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo doit poursuivre activement ses efforts contre les FDLR et les autres groupes armés, qui continuent de faire des ravages parmi les civils, sans attendre que ces groupes frappent les premiers.

De grands écarts subsistent entre la théorie et la pratique, entre les mandats et leur exécution. Comme l'ont dit les commandants de force, la protection des civils se trouve au cœur d'un certain nombre de mandats des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Pourtant, comme l'indique le rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) de mars 2014 (A/68/787), les opérations de maintien de la paix ne font pas habituellement recours à la force quand des civils sont attaqués. Nous sommes profondément préoccupés par cette conclusion et estimons que, lorsque des civils sont confrontés à un risque imminent, les soldats de la paix ont la responsabilité d'intervenir. Les civils comptent sur les soldats de la paix.

Le rapport du BSCI souligne que les contingents refusent parfois d'obéir aux ordres de leurs commandants, et recommande donc que ces incidents d'indiscipline soient signalés au Département des opérations de maintien de la paix. Cependant, il y a un problème structurel que nous devons mentionner aujourd'hui au Conseil. Tout militaire sait que le commandement et le contrôle sont essentiels à l'accomplissement efficace d'une mission. Pourtant, dans les missions de maintien de la paix, il y a souvent deux chaînes de commandement, l'une émanant de la capitale et l'autre au sein même de la mission qui vient des commandants de force. Or, cela crée des tensions qui sont souvent passées sous silence, et certainement négligées. C'est là un élément auquel nous devons penser au moment d'envisager la réforme des opérations de maintien de la paix, car l'unité de commandement est tellement essentielle.

La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, sous les ordres du général de division Kazura, montre, à l'instar de n'importe quelle autre mission, quels sont les risques complexes et multiformes auxquels les Casques bleus sont confrontés aujourd'hui sur le terrain. Les attaques commises contre ses soldats au moyen d'engins explosifs improvisés, de roquettes, de mines, d'embuscades et d'attentats-suicides ont tué 31 d'entre eux et en ont blessé au moins 91 depuis le déploiement de la Mission le 1er juillet 2013. Le général de division Kazura dirige, il me semble que c'est officiel, la mission la plus dangereuse au monde pour les soldats de la paix des Nations Unies. Il doit donc relever un défi bien particulier, à savoir d'une part maintenir le moral de ses troupes qui font de plus en plus souvent l'objet d'attaques, et d'autre part tenter d'accomplir sa mission, étayer le processus politique et essayer d'aider les Maliens à reprendre et à consolider le contrôle de leur territoire. Comme l'a dit le général Kazura, et de façon très éloquente, il se trouve dans une situation où il doit combattre des terroristes sans en avoir le mandat. Il a également mentionné le manque d'équipement et de formation adaptés à l'environnement dans lequel la Mission est actuellement déployée. Souvent par le passé, y compris lorsque les membres du Conseil se sont rendus au Mali et ont eu la possibilité de s'entretenir avec lui, il a exprimé le désir d'en faire plus et d'être plus agressif et plus volontariste dans sa manière d'intervenir, davantage dans le droit fil de ce que nous a dit le général de corps d'armée Dos Santos Cruz. Mais il a attendu plus d'un an ne serait-ce que pour obtenir les contingents qu'on lui avait promis, bien que dépourvu une fois encore du matériel et des soldats qualifiés adaptés à l'environnement dans lequel il se trouve à l'heure actuelle.

Le général de corps d'armée Singha qui, depuis près de quatre décennies, suivait le désengagement des forces entre deux pays dans ce qui était une mission d'observation relativement calme sur les hauteurs du Golan, se retrouve tout à coup pris au milieu d'une guerre civile brutale, et ses soldats font l'objet d'attaques directes de la part de groupes armés non étatiques. Comme d'autres, nous avons été profondément soulagés d'apprendre que les 45 Casques bleus fidjiens enlevés avaient été libérés, et que les Casques bleus philippins assiégés avaient pu se mettre en sécurité et étaient indemnes. Mais nous savons que la situation demeure extrêmement instable, et que la menace qui pèse sur les soldats de la paix de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement reste élevée. Le brusque changement de mission au titre du Chapitre VI a nécessité une certaine souplesse de la part du général de corps d'armée Singha et des observateurs sur le terrain, de même que des efforts importants de la part de l'ensemble de la communauté internationale pour que les pays fournisseurs de contingents ou d'observateurs maintiennent leurs contributions et veillent à ce que la mission ne se disloque pas. Cela a été extrêmement difficile.

Que les généraux Dos Santos Cruz, Kazura et Singha ainsi que tous les commandants de force présents ici aujourd'hui sachent que les États-Unis sont profondément attachés à la réussite de leurs missions, à la protection des civils qu'ils servent, et à la capacité et à la sécurité des contingents qu'ils commandent. Pour finir, j'aimerais poser trois questions.

Premièrement, les circonstances dans lesquelles ils se trouvent sont des conditions que même les militaires les plus qualifiés et les mieux dotés en termes de ressources trouveraient difficiles. Et pourtant, ils regroupent des soldats, des observateurs et des forces de police issus de pays différents, avec des cultures militaires différentes, des formations différentes, des équipements de qualité différente et des manières différentes d'envisager leurs mandats. Cela pose d'énormes problèmes. Je le répète, petit à petit, nous devons gommer ces différences d'interprétation et de capacités.

Ma première question est la suivante : que peuvent faire le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents ou le Secrétariat et le Département des opérations de maintien de la paix pour accroître la cohésion en vue d'appliquer le principe « un mandat, une mission » et pour qu'il y ait plus de capacités communes et une volonté de même niveau dans les missions?

Concernant ma deuxième question, dans le Golan et au Mali, la terre a bougé sous les pieds des commandants – je pense que mon collègue rwandais l'a bien formulé. En République démocratique du Congo, après que, pendant de nombreuses années, une approche semblable a été adoptée, ces deux dernières années, nous avons vu le Conseil et les pays fournisseurs de contingents s'adapter à la situation quand la Mission ne s'acquittait pas correctement de son mandat afin d'accroître l'efficacité de la mission, étant donné que des groupes armés avaient réussi à terroriser les civils. Nous devons examiner les missions d'un nouvel œil. Parfois, le Conseil de sécurité et la communauté internationale sont en pilotage automatique, mais les commandants de force nous ont indiqué, et nous l'observons nous-mêmes, que certains postulats au cœur de leurs missions doivent être réexaminés, mis en question et renouvelés. Les groupes terroristes ont renforcé leur position et ciblent les hommes et les femmes servant sous les ordres des commandants de force – et, d'une certaine manière, sous les nôtres. Nous devons donc revoir les principes de base. Bien entendu, les commandants doivent se rappeler que leurs missions sont plus, et non moins, importantes compte tenu de l'évolution de la situation. La communauté internationale n'a donc pas la possibilité de prendre ses distances par rapport à ces missions. Ils font face à des menaces graves à la paix et à la sécurité. Nous devons cependant nous assurer que nos moyens correspondent à la situation en question. Je serai reconnaissante aux commandants qui ont présenté des exposés de bien vouloir nous dire ce que, selon eux, ces nouvelles circonstances exigent, non seulement pour ce qui est de l'appui lié aux engins explosifs improvisés que nous sommes tenus de fournir aux commandants, mais également concernant les principes de base.

Troisièmement, et enfin, j'ai parlé de l'importance de protéger les civils. Je ne saurai le dire mieux que ne l'ont fait le général Dos Santos Cruz ou l'Ambassadeur du Rwanda, M. Gasana. Avant de terminer, je voudrais revenir sur ce par quoi j'ai commencé, un point sur lequel mon collègue britannique a terminé ses propos, c'est-à-dire la vie et la sécurité des soldats de la paix. Non seulement les civils sont souvent pris pour cible, alors que des soldats de la paix se trouvent à proximité, mais les soldats de la paix sont eux-mêmes de plus en plus la cible d'attaques. Pourtant, que ce soit au Darfour, au Soudan du Sud ou au Mali, les auteurs rendent rarement compte de leurs actes, voire jamais. Qu'est-ce que le Conseil de sécurité, le Département des opérations de maintien de la paix ou la communauté internationale dans son ensemble doivent faire de plus pour que les responsabilités soient établies? Cela est bien entendu particulièrement difficile en ce qui concerne les acteurs non étatiques et les groupes terroristes. Néanmoins, souvent, même les forces gouvernementales impliquées dans des attaques contre des soldats de la paix échappent aux conséquences de leurs crimes. Il est dans l'intérêt du Conseil et de l'ensemble de la communauté internationale de faire cesser cela.

Je remercie les commandants de force pour les exposés francs qu'ils ont présentés jusque-là et pour leurs réponses aux questions posées. Je pense que le présent dialogue est essentiel pour améliorer le maintien de la paix et renforcer la protection des personnes qui dépendent de chacun d'entre nous pour avoir accès à des capacités que leurs gouvernements ne sont parfois pas en mesure de fournir.

Mme Murmokaitė (Lituanie) (*parle en anglais*) : La Lituanie se félicite de l'occasion offerte chaque année d'entendre directement les commandants de force des Nations Unies parler des problèmes les plus urgents en matière de maintien de la paix aujourd'hui. Je remercie

les commandants des forces pour leur exposé. Nous tenons également à saluer le travail qu'ils accomplissent dans des conditions de plus en plus éprouvantes et difficiles. De leur discernement dépendent l'exécution efficace de mandats, ainsi que la vie des soldats de la paix et des personnes qu'ils sont chargées de protéger. J'aborderai brièvement les trois sujets choisis pour le débat d'aujourd'hui.

Quinze ans après que le Conseil de sécurité s'est engagé à examiner de façon systématique la question de la protection des civils en période de conflit armé, les civils continuent de constituer la majorité des victimes en période de conflit armé. Un décalage persiste entre des cadres normatifs ambitieux et la terrible réalité du terrain. Les groupes les plus vulnérables sont souvent les moins protégés. Dans ce contexte, nous apprécions et appuyons toutes les initiatives visant à renforcer la protection des civils, assurée par des soldats de la paix des Nations Unies.

Une présence accrue des contingents de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) dans l'est de ce pays a eu un effet dissuasif sur les groupes armés qui prennent pour cible des civils. Pourtant, une présence ne suffit pas. Les soldats de la paix doivent être prêts à montrer leur volonté d'agir avec fermeté et efficacité et rapidement pour protéger la vie des civils. À cet égard, nous nous félicitons que le général de corps d'armée Dos Santos Cruz ait mis l'accent sur une solide approche préventive.

Il convient de signaler les efforts faits par la MONUSCO pour améliorer ses mécanismes d'alerte et d'intervention rapides. La mise en place de lignes directes pour prévenir d'un danger imminent et l'appui de la Mission à la mise en œuvre de plan locaux de protection dans le cadre de comités de protection communautaire ont contribué à faire reculer les menaces et l'insécurité dont souffre la population civile et doivent être envisagés dans le cadre d'autres opérations de maintien de la paix. Enfin et surtout, nous appuyons fermement le principe « un mandat, une mission, une force » car sauver des vies doit être la tâche principale de toutes les unités d'une mission.

S'agissant des attentes des composantes militaires, il est important de reconnaître que le contexte actuel du maintien de la paix, comme de nombreux orateurs l'ont dit, est marqué par des circonstances et des problèmes qui évoluent sans cesse. Les soldats de la paix doivent faire face à des tirs indirects, des engins explosifs improvisés, des embuscades, des enlèvements, des attaques directes, y compris par des extrémistes radicaux, tandis qu'ils accomplissent leur mission dans des environnements hostiles. Ils se retrouvent également dans des situations dans lesquelles il n'y a pas de paix à maintenir, alors que l'imposition de la paix ne fait peut-être pas partie de leur mandat. Bien que le Conseil répète, comme un mantra, qu'il est déterminé à confier aux opérations des mandats clairs, crédibles et réalisables, accompagnés de ressources appropriées, dans certaines situations, les ambitions formulées dans le mandat et les capacités d'exécuter ce mandat ne concordent toujours pas.

L'absence de formation adéquate, de matériel ou d'éléments habilitants appropriés, ainsi que des renforts insuffisants, par des moyens aériens et des technologies modernes, pour lutter contre les menaces classiques et asymétriques sont des problèmes récurrents. De tels déséquilibres font que tout le monde finit par être perdant : l'ONU perd sa crédibilité, les populations civiles subissent des pertes et le conflit s'enracine davantage, et un nombre bien trop élevé de soldats de la paix perdent la vie dans l'exercice de leurs fonctions.

Par exemple, les retards accusés dans le déploiement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et un manque de moyens de transport aérien, ainsi que l'évolution des menaces, ont limité la capacité de la Mission de s'acquitter efficacement de son mandat. À l'inverse, le renforcement soutenu actuel des capacités militaires et de police de la Mission ainsi que de la capacité d'appréciation des situations grâce à la mise en place du Groupe de centralisation du renseignement, constituent des mesures importantes qui ont des effets positifs perceptibles sur la protection des civils.

Dans le même temps, nous devons prendre conscience du fait que la MINUSMA n'opère plus dans un contexte de maintien de la paix et que certains pays fournisseurs de contingents supportent une part disproportionnée des effets, comme nous l'a rappelé de manière dramatique la mort récente de soldats de la paix. Un débat sérieux sur le mandat s'impose, et la communauté internationale doit continuer de contribuer au développement des capacités nationales. Dans ce contexte, je tiens à signaler le travail effectué par la mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces armées maliennes, dont le personnel, y compris des formateurs lituaniens,

participent à la réformation des forces armées maliennes. La mission civile de renforcement des capacités complète ces efforts en appuyant les forces de sécurité nationales par une formation et des conseils stratégiques.

Enfin, s'agissant de l'exécution des mandats classiques dans le contexte politico-militaire qui évolue, il est essentiel d'indiquer que la sûreté et la sécurité des soldats de la paix doivent être une des priorités premières du Conseil lorsqu'il définit ou modifie des mandats de maintien de la paix. Il doit entretenir un dialogue soutenu avec le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents pour s'assurer que les soldats de la paix ne soient pas livrés à eux-mêmes dans un environnement qui a énormément changé.

Ces derniers mois, dans le Golan, les contingents de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), chargée de surveiller la mise en œuvre de l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes de 1974, ont été encerclés, attaqués, contraints de quitter leurs positions et détenus par les groupes terroristes et acteurs non étatiques visés. Rien ne saurait justifier de tels actes, et les auteurs doivent être traduits en justice. Un ajustement provisoire du dispositif et des opérations de la FNUOD, ainsi que son transfert immédiat, étaient tout à fait justifiés. Nous félicitons la Mission de constamment revoir et mettre à jour ces plans d'intervention. Nous nous attendons également à ce que le Secrétaire général nous informe des nouvelles mesures qui doivent être prises pour que la FNUOD ait toujours la capacité d'exécuter son mandat.

Avant de terminer, je voudrais poser quelques questions aux commandants de force participant à la présente séance.

Premièrement, dans quelle mesure une reconnaissance et un renseignement anticipés contribuent-ils à une meilleure sensibilisation et permettent-ils ainsi d'anticiper et de prévenir des menaces? À cet égard, pourraient-ils indiquer de bonnes pratiques dans les opérations de maintien de la paix en cours? Que faut-il faire de plus?

Deuxièmement, comment des mandats musclés peuvent-ils se traduire en plans opérationnels? Les commandants de force préfèreraient-ils que les tâches fixées dans les mandats soient détaillées et précises, ou doivent-elles leur laisser plus de marge de manœuvre pour atteindre les objectifs visés? Et troisièmement, quelle est l'incidence des technologies modernes, tels les systèmes de drones, dans les opérations de maintien de la paix, en particulier pour ce qui est de la collecte de renseignements? Les commandants suggèrent-ils de déployer ces systèmes dans d'autres missions, telle la FNUOD par exemple?

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le général Maqsood Ahmed et les commandants des composantes militaires des Missions des Nations Unies en République démocratique du Congo, au Mali et dans le Golan pour leurs exposés informatifs, qui reflètent une des questions les plus pressantes de l'heure, non seulement pour ces missions, mais aussi pour le contexte plus large des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Ces derniers temps, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont été de plus en plus souvent déployées dans des circonstances complexes de crise politique interne aggravée par des affrontements armés, des problèmes socioéconomiques et des menaces transfrontalières, ce qui crée de nouveaux problèmes de sécurité extraordinaires pour les Casques bleus. Les mandats des opérations elles-mêmes prévoient de plus en plus fréquemment l'utilisation de la force et comprennent une multiplicité de composantes. La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) en est un exemple manifeste, sur la base duquel l'on peut analyser l'utilisation qui a été faite de la Brigade d'intervention rapide, ainsi que la pratique d'utilisation des drones.

L'une des tâches centrales – même si c'est loin d'être la seule – des opérations de maintien de la paix aujourd'hui est de protéger les civils. À cet égard, nous sommes extrêmement préoccupés par la tendance récente consistant à interpréter assez librement les normes du droit international humanitaire, en particulier pour ce qui est de la protection des civils dans les conflits armés. Il est inacceptable, sous prétexte de protéger les civils, de prendre des initiatives visant en pratique à poursuivre des objectifs géopolitiques égoïstes, notamment l'objectif visant à éliminer les autorités légitimes d'États souverains.

Les actions entreprises pour protéger les civils ne doivent pas déborder du cadre des mandats du Conseil de sécurité, lesquels, à leur tour, doivent être clairs, ne doivent pas se prêter à des interprétations ambiguës et doivent être appliqués de façon scrupuleuse par ceux à qui est confiée la tâche de les exécuter. Il est également très important de mettre en place une coopération constructive et quotidienne entre les forces de maintien

de la paix et les autorités locales qui, par définition, ont la responsabilité directe de protéger leurs populations.

Nous sommes très préoccupés par l'augmentation des actes de terrorisme dans les zones de déploiement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Un signal inquiétant en est la prolifération des actes de violence, parfois ouvertement terroristes, dirigés contre les soldats de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Les derniers incidents tragiques au cours desquels des soldats tchadiens, nigériens et sénégalais des forces de maintien de la paix ont été tués illustrent clairement les dangers encourus quand on sert dans le nord du Mali. À cet égard, il est extrêmement important de s'efforcer d'améliorer sur un plan qualitatif l'efficacité avec laquelle la MINUSMA et les forces françaises coopèrent dans ce pays. Nous comptons aussi que le contingent de la Mission, qui dispose de capacités d'action importantes dans le cadre de son mandat, aidant ainsi Bamako à régler les problèmes les plus pressants, en particulier dans le domaine de la sécurité, atteindra le plus rapidement possible le niveau des effectifs requis et recevra un appui logistique en rapport avec la difficultés de la situation.

Une évaluation attentive des nouvelles menaces qui pèsent sur le personnel des Nations Unies doit faire partie intégrante de la planification des opérations. À cet égard, nous croyons que le plan consistant à déployer l'essentiel de la force des Nations Unies dans le nord du pays ne peut être exécuté au prix de risques injustifiés pour les Casques bleus des Nations Unies.

Le Moyen-Orient reste une région du monde – pas la dernière hélas – où les soldats du maintien de la paix sont exposés à de graves dangers. Les attaques dirigées contre le personnel de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), qui est un facteur important de stabilisation dans le Golan, soulignent encore une fois le besoin prioritaire de garantir leur sécurité. Par ailleurs, l'injonction de ne pas tolérer des actes d'agression contre les forces de maintien de la paix vise non pas les autorités israéliennes et syriennes, mais, au vu des réalités actuelles, les combattants armés qui, par leurs agissements, aggravent la situation dans la zone de séparation. Il faut absolument que ceux qui ont une influence sur ces combattants en fassent usage pour ne pas laisser la situation échapper à tout contrôle, et pour ne pas entraîner un retrait complet de la FNUOD, une mission de maintien de la paix d'une importance capitale.

M. Delattre (France) : Je remercie le Conseiller militaire pour les opérations de maintien de la paix, le général de corps d'armée Maqsood Ahmed, et les commandants de force de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour leurs interventions.

Je voudrais faire valoir deux points aujourd'hui. Premièrement, nos échanges réguliers sur le maintien de la paix sont importants, car cette mission, au cœur de la Charte, représente aujourd'hui une part considérable et emblématique de l'activité des Nations Unies, une mission qui touche aux questions de guerre et de paix, de vie et de mort, et qui engage donc notre responsabilité morale et politique.

Le nombre de Casques bleus et le budget des opérations de maintien de la paix ont été multipliés par 10 en 10 ans. Le budget s'établit à aujourd'hui 8 milliards de dollars, soit près de quatre fois le budget général. Il est important de conserver ces éléments à l'esprit.

Beaucoup ne connaissent des Nations Unies que leurs Casques bleus, qui sont devenus les symboles de notre organisation. La France rend hommage à leur courage et à leur dévouement, qui se paient souvent au prix du sang, comme hélas récemment au Mali par les soldats tchadiens, nigériens et sénégalais.

Au départ concept « ad hoc » au service des buts énoncés dans la Charte, les opérations de maintien de la paix se sont progressivement imposées comme un outil irremplaçable et nos attentes à leur égard n'ont cessé de croître. Elles ont une fonction vitale, centrée ou recentrée comme au Soudan du Sud dernièrement, sur la protection des civils. Leurs mandats sont aussi plus complets et complexes, s'étendant au soutien aux transitions politiques et à la stabilisation, comme au Mali, en République démocratique du Congo et en République centrafricaine notamment. Parallèlement, le déploiement intervient dans des conflits infra-étatiques ou des environnements non stabilisés, où les processus politiques sont perturbés par des acteurs non étatiques, ce qui accroît la difficulté de leur action, comme nous l'ont expliqué les intervenants.

En conséquence, et c'est mon deuxième point, nous avons le devoir de veiller ce que ces opérations

disposent des moyens de leur succès et les utilisent avec le plus grand professionnalisme dans une optique d'efficience. Cela signifie notamment plusieurs exigences : premièrement, répondre aux besoins en termes de troupes et en matériels, à travers notamment les « multiplicateurs d'effets »; je pense en particulier aux moyens aériens mais aussi au soutien sanitaire et aux unités de génie, qui font souvent défaut. Nous avons besoin de contingents immédiatement disponibles, réactifs, bien équipés, bien formés, capables d'initiatives, et nous encourageons les États Membres qui disposent de telles capacités à combler ces lacunes, comme s'apprête à le faire le Mexique qui a récemment décidé de se réengager dans les composantes en uniformes des opérations de maintien de la paix, ou l'Angola qui vient de faire des offres de service au Département des opérations de maintien de la paix.

Deuxième exigence : renforcer le soutien logistique et opérationnel dont les missions ont besoin. Les Forces françaises travaillent en ce sens au Mali et en République centrafricaine; l'Union européenne joue son rôle au Mali et en République centrafricaine, et en apportant un appui financier déterminant à la Mission de l'Union africaine en Somalie. Mais le déroulement de ces missions soulignent les progrès encore nécessaires, y compris en matière d'appui aux missions. Et les commandants de force pourront certainement nous livrer certains commentaires additionnels particulièrement précieux sur ce point.

Troisième exigence : adapter les modes opératoires des opérations de maintien de la paix à leurs mandats, pour que celles-ci puissent mieux faire ce que nous leur demandons. Cela est d'autant plus crucial sur les théâtres les moins stabilisés où ce souci d'efficacité doit se conjuguer bien sûr avec celui de la protection de la force. L'équilibre entre la protection de nos Casques bleus et leur efficacité est également particulièrement important dans le cadre de la protection des civils, comme l'a clairement indiqué le général Dos Santos Cruz. Nous sommes convaincus que l'immobilisme n'est pas une option. Il ne répond en effet à aucune de ces préoccupations car il laisse toute liberté d'action à ceux qui veulent faire dérailler les processus de paix et s'en prennent aux populations comme aux soldats du maintien de la paix.

Une attitude dynamique et proactive constitue la meilleure façon de répondre à ce double objectif de protection des civils et de protection de la force. Les commandants de la MONUSCO et de la MINUSMA pourraient, j'en suis sûr, nous donner quelques exemples très utiles.

En complément de ce changement d'attitude et de modes d'actions, la quatrième exigence – ouvrir les opérations de maintien de la paix à la technologie moderne – constitue une piste importante. En accroissant les capacités d'observation, de traitement de l'information et de protection des Casques bleus, la technologie permet de mieux comprendre l'environnement, d'anticiper et d'agir en amont des pics de violence pour s'auto-protéger et protéger les populations. Je citerai ici l'exemple des drones d'observation de la MONUSCO, et je serais reconnaissant à cet égard au commandant de la MONUSCO de nous faire part de ses retours d'expérience en ce domaine, et éventuellement aux autres commandants de force de nous livrer leurs réflexions sur les apports technologiques dont leurs forces pourraient bénéficier.

La cinquième exigence – favoriser la coopération entre missions et multiplier les synergies – est une autre piste prometteuse, à l'image de la coopération entre l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et la Mission des Nations Unies au Libéria en Afrique de l'Ouest. Cette coopération ne se limite pas aux questions matérielles mais doit s'étendre à l'échange d'informations, à la planification et au partage des meilleures pratiques. Nous serions intéressés d'entendre les intervenants sur ce point s'ils peuvent nous faire part de leurs observations à cet égard.

Enfin, l'aspect humain ne doit jamais être négligé. Les missions doivent s'adapter aux contextes locaux et être capables de tisser des liens étroits avec les populations que nous devons protéger. La francophonie doit être pleinement prise en compte, et je voudrais rappeler encore que nous avons besoin de plus de francophones dans les opérations déployées en zone francophone, à tous les niveaux, de l'homme de troupe au représentant spécial du Secrétaire général, ainsi qu'à New York. Il s'agit d'un puissant facteur d'efficacité opérationnelle.

Je salue l'engagement déterminé de M. Hervé Ladsous à la tête du Département des opérations de maintien de la paix, ainsi que celui de ses équipes, face à tous ces défis. Sous leur impulsion, le maintien de la paix s'est encore professionnalisé et modernisé, notamment par l'adoption de normes opérationnelles, par la création d'un poste de directeur des partenariats chargé d'une mission d'inspection des opérations de

maintien de la paix, et par la mise à disposition de technologies modernes.

L'examen du maintien de la paix que le Secrétaire général a décidé de lancer sera décisif pour tracer les contours d'un maintien de la paix plus réactif et plus dynamique, à même de répondre aux nouveaux défis. La France y contribuera activement et continuera à être mobilisée sur cette question, dans la continuité du rapport sur l'initiative Horizons nouveaux de 2009, qui a permis de poursuivre la réflexion politique et doctrinale sur cette question, et dont nous avons été à l'origine avec le Royaume-Uni.

Je tiens à redire ici l'attachement profond de la France au maintien de la paix, auquel notre pays contribue pleinement : sous casques bleus, comme au sein de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban; à titre national ou sous la bannière européenne; ou bien en soutien des opérations de maintien de la paix, comme c'est le cas en Côte d'Ivoire, au Mali et en République centrafricaine. Aujourd'hui, 7 800 soldats français sont engagés en opérations, dont près de 1 000 au service direct des Nations Unies et 6 000 sous mandat des Nations Unies. Depuis janvier 2013, 13 de nos compatriotes ont payé cet engagement de leur vie, et je salue ici leur mémoire, ainsi que celle de tous leurs camarades Casques bleus tombés au champ d'honneur pour faire vivre les idéaux que portent les Nations Unies.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens en premier lieu à féliciter l'Argentine de son accession à la présidence du Conseil pour le présent mois. Je suis certain que sous votre direction, Madame la Présidente, les travaux du Conseil donneront des résultats fructueux.

Je tiens également à remercier les États-Unis du travail accompli le mois dernier durant leur présidence du Conseil de sécurité. Je remercie par ailleurs le général Maqsood Ahmed, du Département des opérations de maintien de la paix,et les trois commandants de force des opérations de maintien de la paix de leurs exposés, qui ont permis au Conseil d'appréhender de façon plus complète et directe le fonctionnement des opérations de maintien de la paix sur le terrain et les efforts que déploient les soldats de la paix pour s'acquitter de leur mandat. La Chine tient à rendre hommage à tous les commandants présents et à tous les soldats de la paix des Nations Unies qui mettent en œuvre ce mandat pour le dévouement et le courage dont ils font preuve dans des contextes difficiles et complexes.

Ces dernières années, les conflits régionaux sont devenus de plus en plus complexes, et les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent faire face à de très importants changements dans leur situation et dans leur mandat; elles doivent donc s'adapter et continuer d'innover et de s'améliorer. La Chine appuie l'initiative du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, en vue de l'évaluation et de l'examen d'ensemble des opérations de maintien de la paix, et elle espère des progrès satisfaisants dans les travaux réalisés dans ce domaine à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de l'ONU, l'an prochain, sur les moyens d'encourager le développement des opérations de maintien de la paix dans le sens d'une plus grande efficacité et d'un mandat optimisé. J'aimerais faire à cet égard les quatre observations suivantes.

Premièrement, nous devons nous efforcer d'améliorer l'adéquation à leur mission et la visibilité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies lorsque celles-ci sont déployées. Le Conseil doit veiller à ce que les mandats de maintien de la paix soient réalistes et réalisables, et il doit également définir clairement les tâches prioritaires et la vocation particulière de chaque opération, en évitant de chercher à couvrir pleinement le moindre détail ou le moindre domaine au détriment d'une mise en œuvre efficace.

Les résultats de la mise en œuvre d'un mandat doivent être évalués en temps voulu et en fonction du cahier des charges et de l'évolution de la situation sur le terrain, les modifications qui s'imposent devant être apportées au mandat, aux effectifs et à l'échelle des missions.

L'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour s'est livrée à des expériences intéressantes en matière d'adaptation des mandats et fonctions, qui pourraient servir de référence à laquelle nous reporter quand nous chercherons à perfectionner les mandats d'opérations futures de maintien de la paix.

Deuxièmement, les opérations de maintien de la paix doivent être mises en œuvre dans le strict respect des résolutions du Conseil de sécurité, et de la souveraineté des pays concernés, et en prenant soin de renforcer la communication avec ces pays.

Le déploiement des opérations de maintien de la paix n'est pas un objectif en soi. Ce n'est qu'en instaurant un dialogue politique, en procédant à des consultations approfondies en vue de régler les différends et en œuvrant à la réconciliation nationale que nous pouvons

endiguer efficacement les conflits violents, stabiliser la situation et rétablir la sécurité. C'est également un fondement important et une garantie de la mise en œuvre efficace par une opération de maintien de la paix de son mandat de protection des civils. Le travail de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo montre que l'appui et la coopération du pays en question sont essentiels à l'exécution énergique du mandat de protection des civils dans le cadre du maintien de la paix.

Troisièmement, les opérations de maintien de la paix doivent gagner en efficacité. La capacité de projection et de déploiement rapides d'une opération de maintien de la paix conditionne à son tour la capacité de la mission de jouer son rôle au moment crucial. Le Conseil de sécurité, le Secrétariat, les pays concernés et les pays fournisseurs de contingents, entre autres, doivent renforcer leur communication et leur coordination. Les procédures de configuration et de déploiement des missions doivent être améliorées, et les mécanismes de soutien logistique optimisés. Il faut améliorer la planification scientifique et la gestion des opérations de maintien de la paix, et utiliser efficacement les ressources afin d'éviter les chevauchements inutiles et le gaspillage. Par la coopération entre missions ou par d'autres voies, les ressources existantes peuvent être transférées et utilisées de manière plus efficace.

Quatrièmement, les opérations de maintien de la paix doivent travailler davantage au renforcement de leurs capacités. Les parties concernées doivent axer leurs efforts sur des domaines tels que le matériel technique et la formation du personnel et travailler en collaboration plus étroite avec les organisations régionales. On peut envisager la définition de normes concernant l'organisation, la formation et la supervision du personnel et, compte tenu de l'évolution des conditions de sécurité dans les zones couvertes par les mandats, le renforcement des mesures de sécurité à l'intention des soldats de la paix. Il convient de mettre l'accent, dans le cadre des opérations, sur l'adoption de nouvelles technologies et équipements, tout en étudiant de manière approfondie les problèmes juridiques que cela implique et en continuant de tirer des enseignements de l'expérience, aussi bien positifs que négatifs, pour ensuite les diffuser et les appliquer, dans le respect de la Charte des Nations Unies ainsi que de la souveraineté et de la volonté des pays concernés.

L'ONU doit renforcer l'appui qu'elle apporte aux organisations régionales telles que l'Union africaine dans le domaine du maintien de la paix et aider l'Afrique à renforcer ses capacités dans ce domaine, en donnant pleine latitude au potentiel des organisations régionales.

La Chine apporte un appui résolu et une contribution active aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. À ce jour, la Chine a fourni au total plus de 25 000 soldats de la paix à diverses missions. Actuellement, quelque 2 200 Casques bleus chinois participent à l'exécution des mandats de neuf missions des Nations Unies, notamment en République démocratique du Congo et au Mali.

La Chine a envoyé pour la première fois de son histoire du personnel chargé de la sécurité à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et elle va dépêcher un bataillon d'infanterie supplémentaire de 700 hommes à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud. Ce sera la première fois que la Chine déploie un bataillon d'infanterie dans une mission de maintien de la paix des Nations Unies. De plus, la Chine envisage activement d'envoyer des hélicoptères à différentes opérations de maintien de la paix des Nations Unies et se tient prête à fournir de nouveaux effectifs de police et autres experts de la police afin de renforcer les rangs des Casques bleus.

Nous continuerons d'appuyer, autant que faire se peut, le renforcement des capacités des pays africains en matière de maintien de la paix, notamment la mise en place de la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises de l'Union africaine. La Chine est prête à collaborer avec la communauté internationale dans le cadre d'un effort concerté, et ainsi à contribuer activement à la promotion du développement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, dans l'intérêt du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Mangaral (Tchad) : Je tiens à féliciter l'Argentine pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité et à la remercier d'avoir organisé la présente séance publique sur les opérations de maintien de la paix. Je tiens aussi à féliciter l'Ambassadrice des États-Unis et toute son équipe pour leur brillante présidence au mois de septembre.

Je remercie le général Maqsood Ahmed, Conseiller militaire pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, ainsi que les commandants de force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies

pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) de leurs exposés, et je salue leur présence parmi nous.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies revêtent une grande importance car elles contribuent à préserver la paix et la sécurité internationales. Elles ont évolué, passant des missions traditionnelles axées sur la surveillance des cessez-le-feu à des opérations multidimensionnelles avec des tâches de plus en plus complexes.

Au cours des dernières années, aux conflits internes armés se sont ajoutées des menaces telles que le terrorisme et la criminalité transnationale, provoquant quelquefois des changements significatifs du contexte du maintien de la paix.

Je ferai quelques observations sur la protection des civils et l'environnement sécuritaire actuel du maintien de la paix.

Je rends hommage aux soldats de la paix qui ne ménagent aucun effort pour protéger les civils malgré l'insuffisance des ressources. Il est primordial que les opérations de maintien de la paix se focalisent sur la restructuration de la paix et de la sécurité, afin de permettre aux autres acteurs, y compris humanitaires, de fournir l'aide nécessaire et les services de base.

Nous avons récemment été témoins de la protection que la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud a offerte à des milliers de civils sud-soudanais rien que par sa présence sur le terrain. Pour mieux protéger les civils, il est nécessaire cependant d'aller au-delà de la simple présence, en s'investissant davantage dans la prévention, la mobilité et l'intervention active. C'est le lieu ici de saluer l'efficacité des mécanismes d'alerte et d'intervention rapides de la MONUSCO.

En outre, il convient aussi, pour mieux faire face à la violence sexuelle et aux abus contre les femmes et les enfants, d'accroître le nombre de personnels féminins dans les opérations de maintien de la paix, y compris à des postes à responsabilités.

Par ailleurs, les opérations de maintien de la paix doivent avoir également pour priorité le désarmement des groupes armés qui continuent de se battre, d'attaquer et de harceler les civils, comme c'est malheureusement le cas dans l'est de la République démocratique du Congo.

En ce qui concerne l'environnement sécuritaire dans lequel opèrent les soldats de la paix, il a profondément changé et se caractérise par la multiplicité de groupes armés, extrémistes et terroristes. Au Mali par exemple, la difficulté à faire la distinction entre ces groupes complique davantage la mission des soldats de la paix et suscite des interrogations légitimes sur l'approche à adopter.

Face à l'environnement difficile et à la menace asymétrique, la MINUSMA doit être dotée de tous les moyens nécessaires pour protéger les soldats de la paix. Il est inacceptable que les soldats de la paix, de la MINUSMA en particulier, deviennent la cible préférée des attentats à l'engin explosif improvisé, à la mine, aux tirs de roquette, d'obus ou de mortier, ainsi qu'à la voiture piégée. Nous condamnons toutes les formes d'attaques contre les soldats de la paix et contre la MINUSMA, qui ont occasionné 31 morts et 90 blessés. Nous demandons au Conseil de sécurité d'aller au-delà des communiqués de presse et des lettres de condoléances et de mettre tout en œuvre pour aider à mener une enquête afin d'identifier et de traduire en justice les auteurs de ces attaques.

Nous réaffirmons notre soutien aux pourparlers d'Alger et exprimons le souhait qu'ils permettent d'avancer sur la voie de la paix et de la réconciliation au Mali.

Sur la FNUOD, nous notons les graves violations de l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes de 1974 et condamnons l'éviction par la force des membres du personnel des Nations Unies de leurs positions, et leur détention par des groupes armés. La capacité de la FNUOD de s'acquitter de son mandat est mise à rude épreuve et cela est inacceptable. La sûreté et la sécurité du personnel de la FNUOD et des observateurs militaires du Groupe d'observateurs au Golan doivent être assurées.

Je voudrais pour terminer poser deux questions. L'une s'adresse au général Kazura. Je voudrais savoir, selon lui, quelle est la stratégie la plus appropriée pour prévenir de nouveaux attentats contre la MINUSMA? Pense-t-il que le mécanisme d'alerte rapide, tel qu'il fonctionne en République démocratique du Congo, peut être efficace au Mali, sur un terrain tout à fait différent?

La seconde question s'adresse au général Singha. La FNUOD est l'une des plus vieilles missions des

Nations Unies sur le terrain. Aujourd'hui, son efficacité est mise à rude épreuve dans un environnement de plus en plus complexe. Qu'entend-il faire, et qu'attend-il des Nations Unies pour adapter la Mission à cette nouvelle donne?

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué la présente séance. Je remercie également le général Maqsood Ahmed et les commandants de force de leurs exposés et, comme tous les membres du Conseil, je tiens à leur exprimer, à eux et aux hommes et femmes avec lesquels ils servent, notre gratitude la plus sincère. Sans leur action, notre rôle dans cette salle, à New York, perd franchement toute signification, et nous voulons absolument qu'ils le sachent, d'autant qu'ils interviennent dans des situations de plus en plus dangereuses et imprévisibles. Les 10 morts déplorés au Mali au cours de la semaine écoulée nous montrent bien à quel point leur travail est dangereux.

Nous avons entendu aujourd'hui divers exposés – de la part du commandant de la Force de l'une des plus récentes missions des Nations Unies, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), de la part du commandant de la Force de l'une des plus anciennes, la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) et de la part du commandant de la Force de la plus grande des missions, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Certes, ces missions diffèrent par leur taille, leur champ d'action et leur histoire, mais il est clair que toutes sont aux prises avec des difficultés institutionnelles et contextuelles qui traduisent des évolutions similaires de la nature du maintien de la paix, qu'il s'agisse de la constitution des forces et de la mise en place d'infrastructures dans des environnements vastes, éloignés et hostiles – hostiles non seulement du fait des groupes armés, mais incroyablement hostiles aussi du point de vue physique, à l'image du nord du Mali, en particulier pendant les mois d'été -; de déployer un appareil de sécurité musclé pour protéger les soldats de la paix et les civils; ou de faire face aux acteurs non étatiques qui emploient des tactiques non conventionnelles meurtrières et plus violentes.

Il est évident que nous devons tirer les enseignements de chacune de ces missions et les appliquer à bon escient afin d'améliorer la réactivité et la discipline du maintien de la paix des Nations Unies dans son ensemble. L'examen stratégique des opérations de maintien de la paix mandaté par le Secrétaire général va jouer un rôle important à cet égard, car il permettra de procéder de façon structurée. C'est une initiative nécessaire et importante. Cet examen sera d'une importance cruciale. Comme l'a dit l'Ambassadeur Gasana au début de la séance, il faut que nous revoyions la manière dont nous travaillons, parce que nous ne nageons plus dans les mêmes eaux. Les commandants de force le savent bien mieux que nous.

Nous savons tous que la protection des civils est une tâche cruciale du maintien de la paix des Nations Unies et que c'est à cette aune que la communauté internationale – nos parties prenantes – évalue notre action en tant que membres du Conseil et celle du personnel en mission sur le terrain. Cet élément est désormais intégré dans la majorité des mandats octroyés par le Conseil. Il devrait figurer dans la plupart des mandats, voire tous. Le déploiement de la brigade d'intervention en République démocratique du Congo fut une évolution radicale mais nécessaire, qui a permis de répondre au besoin de mener des opérations spécifiques et offensives pour éliminer les groupes rebelles armés qui constituent une menace pour les populations civiles. Comme l'a dit le général Dos Santos Cruz, les missions doivent agir au lieu de réagir. Sous sa direction et celle du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Martin Kobler, les résultats obtenus en République démocratique du Congo parlent d'eux-mêmes. Toutefois, nous pouvons apporter collectivement des améliorations – encore une fois, pour citer le général Dos Santos Cruz – à l'ensemble du système, aussi bien au niveau de l'état d'esprit que du comportement opérationnel.

L'un des principaux enseignements à tirer de l'expérience de la République démocratique du Congo est l'importance que revêtent les nouvelles technologies, telles que les images par satellite et les systèmes de drones, et une meilleure formation, pour que nos troupes sachent quand et comment protéger les populations vulnérables. Il faut adopter et incorporer de manière plus générale tout élément habilitant qui permet à ceux qui sont sur le terrain de s'acquitter de leur mandat de manière plus sûre, plus efficace et plus efficiente.

Nous savons tous que le maintien de la paix est sous une pression sans précédent, vu qu'il y a un plus nombre élevé de conflits simultanés qui ont des incidences plus graves sur un plus grand nombre de personnes qu'à tout autre moment depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Les États Membres doivent

en faire davantage pour appuyer les opérations de maintien de la paix. L'initiative prise par les États-Unis et le Rwanda pendant le débat général de l'Assemblée générale visant à collecter davantage de contributions était indispensable. Nous espérons que cette initiative sera maintenue et exercera une plus forte pression sur tous les États Membres. Nous devons répondre à cet appel. L'annonce faite tout à l'heure par la Chine concernant l'augmentation de sa contribution est on ne peut plus bienvenue.

À propos d'éléments habilitants, je souhaiterais que le général Dos Santos Cruz nous en dise davantage sur la façon dont les drones appuient la stratégie « shape, clear, hold and build » de sa Mission et nous indique quelles autres technologies et capacités seraient utiles à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Je voudrais également qu'il nous donne son avis sur les moyens de renforcer la mobilité des brigades cadres et de faire en sorte qu'elles soient mieux intégrées aux processus de planification et d'appui relatifs aux opérations offensives de la brigade d'intervention.

Le général Kazura a décrit les difficultés auxquelles sont confrontées les missions qui opèrent dans un environnement caractérisé par des menaces asymétriques en évolution et dans une situation où une mission de maintien de la paix opère de plus en plus dans un environnement où non seulement il n'y a pas de paix à maintenir, comme le général Maqsood Ahmed nous l'a rappelé, mais où elle est également devenue la cible de choix d'éléments terroristes et extrémistes. Une telle situation appelle une réaction ferme du Conseil.

Cet après-midi, je vais présider une réunion du Comité du Conseil de sécurité des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban. Pendant cette réunion, nous allons examiner le dernier rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions du Comité sur la menace actuelle. Cette menace va bien au-delà de l'État islamique en Iraq et en Syrie. Les terroristes sont beaucoup plus jeunes, beaucoup plus violents et font preuve de moins de retenue. Ils n'écoutent plus les dirigeants communautaires et religieux traditionnels. Ils saisissent des territoires et exploitent habilement les conflits locaux en les aggravant, tout en consolidant leur présence, leur influence et leur succès. Telle est la nouvelle réalité, et il en sera ainsi pendant longtemps. Cette situation a clairement des implications pour les opérations de maintien de la paix. Il faudra se pencher sur cette question dans le cadre de l'examen du Secrétaire général. Néanmoins, nous ne pouvons pas attendre. Comme le savent les commandants de Force, il faut procéder à des ajustements opérationnels et de défense dès maintenant, et le Conseil doit faire en sorte que nous leur apportions toute notre aide dans la mesure du possible à cette fin. Le Conseil en est bien conscient, et son rôle dans la lutte contre le terrorisme continuera d'être un élément important de nos discussions à l'avenir. Mon pays essaiera d'en faire un élément essentiel de notre présidence le mois prochain, sur la base des deux résolutions que nous avons adoptées récemment, l'une en août et l'autre en septembre (résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014)).

Je voudrais faire une observation concernant un sujet bien précis. Les renseignements et la capacité d'analyser et d'évaluer les menaces nouvelles et émergentes doivent être un élément essentiel de toute opération de maintien de la paix, en particulier quand cela permet de mieux assurer la sécurité des soldats de la paix et des civils. Le déploiement, au Mali, du Groupe de centralisation du renseignement, est une innovation en matière de maintien de la paix. Je souhaiterais que le général Kazura fasse des commentaires sur l'utilité de ce Groupe.

S'agissant du fléau que représentent les engins explosifs improvisés (EEI), la menace qu'ils posent a atteint de nouvelles proportions, avec des résultats très tragiques. Dix soldats de la paix ont été tués par des EEI au Mali en septembre, dont des Casques bleus tchadiens qui ont été tués au début de septembre. Nous devons en faire davantage pour contrer cette menace. Nous le savons, mais je souhaiterais que les commandants de force nous donnent plus de détails sur la façon dont nous pourrions mettre à profit l'expertise qui a été développée dans un certain nombre de pays, y compris le mien, sur la façon dont nous devons nous y prendre avec nos forces nationales et sur ce que nous pouvons faire d'autre pour que cette expertise soit mise à la disposition des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Le général Singha a décrit les défis auxquels se heurtent les Casques bleus qui doivent s'adapter à un environnement opérationnel en évolution rapide. Nous le remercions de sa description de ce matin des circonstances auxquelles il a dû faire face. Les conditions de sécurité à l'intérieur et autour de la zone de séparation au cours des dernières semaines ont évolué de façon spectaculaire, ce qui a conduit au redéploiement du personnel de la mission dans le secteur Alpha, comme il

l'a expliqué. Toutefois, comme il l'a également indiqué, les fonctions de surveillance et de liaison demeurent vitales – en fait, indispensables – pour veiller à ce que l'Accord de 1974 sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes continue d'être respecté. Cette mission est nécessaire. Nous aimerions qu'il nous en dise davantage sur la façon dont le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement peut être exécuté dans ces nouvelles circonstances, compte tenu de la disposition actuelle des forces, et qu'il nous parle des besoins futurs de la Force.

Pour terminer, nous nous félicitons de l'occasion qui nous est offerte ce matin de dialoguer directement avec nos commandants – en effet, ce sont nos commandants. Nous devons nous rappeler l'importance que revêt cette relation en raison de ce fait simple et inéluctable. Ils sont chargés de traduire en résultats, dans la pratique et au jour le jour, ce que nous essayons de faire au Conseil en formulant des mandats adéquats. Nous devons renforcer nos échanges pour qu'ils nous donnent leur opinion honnête, pour que nous puissions comprendre les défis auxquels ils sont confrontés au quotidien et pour qu'ils nous décrivent les besoins futurs qu'ils anticipent afin que nous puissions adapter ces mandats aux défis sur le terrain, mais aussi et surtout, veiller à ce qu'ils disposent des outils et des ressources nécessaires. Nous avons la responsabilité de faire en sorte que ceux-ci soient mis à leur disposition. Tous les États Membres et le Conseil, qui doit jouer de plus en plus un rôle de chef de file compte tenu de la menace qui pèse sur la viabilité des opérations de maintien de la paix partout dans le monde, doivent veiller à ce que cela soit fait.

L'Australie se réjouit à la perspective de reproduire cette configuration pendant notre présidence le mois prochain. Nous comptons organiser la toute première réunion du Conseil avec les chefs des composantes de police, car ils font également partie de nos missions de maintien de la paix à l'étranger.

M. Bosah (Nigéria) (*parle en anglais*) : Moi aussi, je remercie les généraux de leurs exposés. Le maintien de la paix est une question à laquelle le Nigéria attache beaucoup d'intérêt. Depuis que notre pays a accédé à l'indépendance, nos contingents ont servi au sein de diverses missions de maintien de la paix de par le monde et continueront de le faire. Par conséquent, nous nous félicitons de cet échange de vues sur ce sujet très important.

Suite à l'évolution de la nature des conflits, les opérations de maintien de la paix ont également dû évoluer pour répondre aux besoins complexes auxquels elles sont confrontées. Ces complexités sont souvent liées à des facteurs tels que la nécessité de déployer des ressources adéquates pour protéger les civils dans des conditions difficiles. Les missions de maintien de la paix travaillent en collaboration avec des partenaires qui parfois n'ont pas la capacité ou la volonté de jouer le rôle qui leur revient. Les attentes sont souvent élevées en ce qui concerne la protection des civils en toutes circonstances, et les missions opèrent dans des environnements dynamiques où la situation en matière de sécurité peut changer très rapidement.

Depuis l'adoption de la résolution 1265 (1999), la protection des civils est devenue une priorité dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Toutefois, l'expérience montre que les mandats de protection des civils doivent être appréhendés de façon stratégique, réaliste et holistique par les parties prenantes au maintien de la paix, en veillant à ce qu'ils soient clairement définis dès le début. En effet, une bonne connaissance des causes profondes du conflit et des parties au conflit est essentielle pour bien comprendre sa nature, et permet de déterminer la meilleure stratégie d'intervention. Une bonne coordination entre les acteurs du maintien de la paix concernés est aussi indispensable pour faciliter la protection des civils. La tâche de protéger les civils est encore plus gigantesque dans les situations où les affrontements entre groupes armés auront provoqué un grand nombre de déplacés. Nous avons vu dernièrement des civils cherchant à se réfugier dans des bases de missions qui n'étaient pas équipées pour recevoir des réfugiés en aussi grand nombre. Nous avons aussi vu ces bases attaquées par les groupes armés, une dimension nouvelle qui appelle une évaluation minutieuse des options dont disposent les missions de maintien de la paix.

Concernant les attentes des contingents militaires s'agissant de l'évolution des conditions de sécurité, nous notons qu'en raison de l'évolution de la nature des conflits ces dernières années, le rôle traditionnel du maintien de la paix des Nations Unies, habituellement centré strictement sur l'observation des cessez-le-feu, a cédé la place à des opérations bien plus complexes aux multiples tâches. Le maintien de la paix est devenu aujourd'hui multidimensionnel, nécessitant un niveau d'intervention adapté afin d'optimiser son efficacité. Il est pertinent ici de souligner que les contingents de maintien de la paix doivent réagir à l'évolution des

conditions de sécurité sur la base d’une évaluation de la gravité des menaces auxquelles ils sont confrontés; ils doivent pouvoir adopter une attitude ferme dans des situations où le niveau de la menace est élevé et se mettre en mode opérationnel standard quand ils ne sont pas menacés.

Afin que la transition des opérations militaires se déroule rapidement, les contingents militaires doivent s’adapter rapidement à l’évolution des conditions de sécurité. Le Conseil doit se tenir prêt à réviser les mandats de temps à autre pour les aider à le faire. L’utilisation d’habilitants est aussi cruciale pour aider à maintenir la paix et permettre aux missions de faire face aux problèmes de sécurité dans leur environnement, de mieux analyser la situation sur le terrain et mieux collecter les renseignements. Ils sont aussi essentiels pour permettre aux missions de maintien de la paix d’avoir une longueur d’avance sur les saboteurs et autres éléments dont les activités posent de graves menaces à la paix et à la sécurité.

Exécuter des mandats traditionnels dans des environnements politique et militaire en évolution, tel est un autre problème auquel les missions de maintien de la paix doivent faire face. Les mandats traditionnels se concentrent sur l’observation des cessez-le-feu et sur la neutralité. Dans certaines situations, toutefois, les conditions changent rapidement, de façon à ce que les Casques bleus qui ne font qu’observer un cessez-le-feu se retrouvent pris dans la ligne de tir. Cela peut nuire à la capacité de la mission de maintien de la paix à s’acquitter de ses tâches, et peut aussi contraindre une mission à changer d’attitude. Une évolution drastique des environnements politique et militaire compromet la capacité des missions de maintien de la paix de s’acquitter de leurs mandats traditionnels. L’expérience vécue dernièrement par la Force des Nations Unies chargée d’observer le désengagement le confirme.

Avant de terminer, je voudrais poser quelques questions. La nécessité de nouvelles planification et orientation s’agissant de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali devant l’évolution de la nature des menaces dans ce pays a été soulignée par le général de division Kazura dans son exposé. Nous aimerions connaître ses vues concernant le genre de planification et d’orientation requis. Faudra-t-il recourir à des éléments habilitants ou à un équipement comme des drones? Nous prenons note avec satisfaction de la marge de manœuvre accordée aux commandants de force pour leur permettre de déployer des soldats en tant que de besoin dans des situations de conflit. Mais que peut-on faire encore pour renforcer leurs capacités de protection des civils dans ces zones?

Pour terminer, je voudrais rendre hommage aux commandants de force des différentes missions des Nations Unies et à leurs dévoués personnels qui s’acquittent avec détermination d’une tâche cruciale dans des conditions souvent difficiles, dans l’exécution des mandats confiés par le Conseil.

Mme Kawar (Jordanie) (*parle en arabe*) : Nous voudrions tout d’abord vous remercier, Madame la Présidente, d’avoir convoqué cette importante séance. Nous remercions aussi le général Maqsood Ahmed, le général Kazura, le général Singha et le général Dos Santos Cruz, de leurs exposés détaillés, ainsi que M. Hervé Ladsous de tous les efforts qu’il déploie dans le cadre du maintien de la paix.

La Jordanie s’enorgueillit de ses grandes contributions aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui dénotent clairement son attachement aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux nobles objectifs de l’Organisation. Partant de l’expérience que nous avons acquise dans les différentes opérations auxquelles nous avons participé, nous insistons au cours de cette séance pour dire qu’il importe que les commandants de force des missions de maintien de la paix des Nations Unies continuent d’insister pour que leurs soldats fassent preuve de transparence, d’intégrité et de neutralité dans l’exécution de leur tâches. Nous estimons aussi qu’il importe que toutes les missions de maintien de la paix dont le mandat inclut la protection des civils élaborent et mettent en œuvre des stratégies de protection globale, et que ces stratégies soient intégrées dans les plans globaux d’exécution et d’urgence et qu’elles fassent l’objet d’une évaluation régulière et efficace. Nous soulignons aussi qu’il importe d’évaluer clairement l’adéquation des capacités et des ressources humaines et matérielles octroyés aux missions avec les exigences des mandats de protection des civils et la capacité des missions à remplir pleinement leurs mandats.

L’Organisation des Nations Unies s’est employée à mettre en place des structures favorisant l’adaptation rapide et permettant de faire plus avec des moyens limités, mais les menaces auxquelles sont confrontées les missions de maintien de la paix se sont accrues, de même que les coûts pris en charge par l’Organisation des Nations Unies, notamment eu égard au fait que beaucoup de missions mènent des opérations de consolidation de

la paix complexes, en particulier dans les États fragiles et ceux en proie aux divisions.

Pour ce qui est de la situation en République démocratique du Congo, certes la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) continue de rencontrer des obstacles dans l'exécution de son mandat eu égard au peu de moyens dont elle dispose. Bien que la MONUSCO ait réussi dans une grande mesure à mettre fin aux graves violations des droits de l'homme et à consolider l'autorité de l'État dans l'est de la République démocratique du Congo, nous restons préoccupés par les crimes qui continuent d'y être commis contre les civils, et par les attaques incessantes contre le personnel de la Mission. Nous demandons au Gouvernement congolais et à la Mission de dynamiser leur coopération en matière de mise en œuvre et d'application des mécanismes de justice et de reddition des comptes en vue de parvenir à des résultats concrets. Nous exhortons aussi la Mission à poursuivre ses efforts visant à accélérer le processus de désarmement, démobilisation et réintégration de toutes les factions, notamment les Forces démocratiques de libération du Rwanda, surtout que la poursuite des activités armées des combattants peut nuire à la mise en œuvre du plan d'action du Gouvernement congolais visant à faciliter le désarmement dans un délai de six mois.

Les dernières attaques qui ont eu lieu en République démocratique du Congo en juin et août, malgré les enquêtes ouvertes par la MONUSCO et l'appui qu'elle a apporté à la constitution d'équipes d'enquêtes mixtes comprenant des responsables de la justice militaire congolaise, ont compromis la capacité de la Mission à fournir la protection nécessaire aux civils et mis au jour les insuffisances qui existent dans l'exécution de son mandat. À cet égard, nous voudrions poser une question. Le commandant de la Force estime-t-il que de tels événements font apparaître que les règles d'engagement devraient être précisées aux fins d'une exécution plus large du mandat de la Force consistant à protéger les civils et donner plus de légitimité à la mission aux yeux des civils et des populations locales?

Les problèmes rencontrés par les opérations de maintien de la paix ont trait non seulement au manque de ressources pour répondre aux besoins sur le terrain mais aussi à la nécessité de renforcer les moyens à la disposition des Nations Unies pour remédier aux difficultés et aux menaces qui compromettent la sécurité et la sûreté du personnel de maintien de la paix. Ce sont là des aspects qui doivent être considérés comme des priorités absolues. La poursuite des affrontements, les incidents tragiques et les conditions de sécurité actuelles qui découlent de la présence de groupes armés dans le nord du Mali sont autant de preuves qu'il faut déployer beaucoup plus d'efforts pour parvenir à une stabilité durable.

Nous voudrions poser une question au sujet des derniers faits nouveaux survenus au Mali. Que pouvons-nous faire en vue d'aider la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali à imposer l'état de droit dans le nord du pays, compte tenu en particulier des conditions de sécurité précaires et des attaques dont le personnel de la Mission continue d'être la cible? La crédibilité des opérations de maintien de la paix repose sur la bonne exécution du mandat prescrit. Le Conseil de sécurité doit par conséquent veiller constamment à ce que les mandats des opérations de maintien de la paix soient clairs, crédibles, réalistes et sujets à révision.

Nous réaffirmons notre adhésion à la recommandation du Secrétaire général tendant à la reconfiguration du rôle politique de la Mission pour qu'elle puisse exercer ses bons offices. Nous engageons la communauté internationale à accroître son appui à la Mission, de sorte qu'elle soit en mesure d'exécuter ses mandats et de renforcer sa capacité en vue de restaurer la stabilité.

Enfin, nous tenons à faire part de nos préoccupations à propos de la détérioration des conditions dans le Golan, la zone d'intervention de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, et de l'inaptitude de cette opération à exécuter son mandat, du fait que la présence de contingents des Nations Unies se limite à certaines bases. Cela reflète l'évolution négative de la situation et l'instabilité grandissante. Nous insistons sur la nécessité pour la Mission d'assurer la sécurité du personnel de la FNUOD et de faciliter le retour de celui-ci à ses positions d'origine dans le Golan.

M. Maes (Luxembourg) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé cette séance d'information, qui nous permet d'interagir avec le Conseiller militaire pour les opérations de maintien de la paix, le général Maqsood Ahmed, ainsi que les commandants des forces de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la

stabilisation au Mali (MINUSMA) et de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD). Je remercie les généraux Dos Santos Cruz, Kazura et Singha pour leurs présentations. Ils ont bien illustré les défis qui se présentent aux missions des Nations Unies dans des contextes où la menace est en constante évolution et où elle exige un grand pouvoir d'adaptation de la part des Casques bleus.

La protection des civils, thème évoqué par le général Dos Santos Cruz, est au cœur du mandat de nombre d'opérations de l'ONU. La mise en œuvre de ce mandat requiert l'engagement de toutes les composantes d'une mission. Il est indispensable, d'une part, que les missions disposent de capacités civiles spécifiquement dédiées à la protection des civils, en particulier des femmes et des enfants, mais il est tout aussi crucial, d'autre part, que les commandants de force disposent de personnel professionnel, bien formé et sensibilisé, disposant des capacités et des ressources requises pour protéger efficacement les civils.

Les soldats de la paix doivent pouvoir bénéficier, avant et pendant leur déploiement, de formations spécifiques qui les mettent en mesure de faire face à des situations complexes et de prendre les décisions qui s'imposent sur le terrain. Permettez-moi, dans ce contexte, de rappeler la résolution 2143 (2014) sur le sort des enfants en temps de conflit armé, par laquelle le Conseil de sécurité a recommandé aux Nations Unies et aux pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police de « dispenser des formations ciblées et opérationnelles afin de préparer leurs personnels (...) à contribuer à la prévention des violations sur la personne d'enfants » (*résolution 2143 (2014), par. 20*).

En termes de capacités, la MONUSCO, avec la brigade d'intervention et les systèmes aériens sans pilote – les drones d'observation –, est une mission bien outillée pour protéger les civils. Son action décisive contre le M23 l'a démontré. La mise en œuvre proactive du mandat de la Mission, dont nous a parlé le général Dos Santos Cruz, a permis de renforcer la protection des civils dans l'est de la République démocratique du Congo, et elle a aussi permis de remédier, dans ce cas précis, aux lacunes en matière de recours à la force, qui ont été mises en évidence dans le rapport publié au mois de mars dernier par le Bureau des services de contrôle interne (A/68/787).

Dans ce contexte, je voudrais poser une question au général Dos Santos Cruz, et aussi à ses collègues ici présents. Je voulais leur demander dans quelle mesure l'expérience de la MONUSCO, à la fois en termes de mandat robuste et en termes de capacités disponibles pour protéger les civils, pourrait être utile à d'autres missions de l'ONU, tout en sachant qu'il n'y a pas de modèle universellement applicable à toutes les crises. Je pose cette question, sachant aussi que, hier, le Ministre des affaires étrangères du Mali a suggéré au Conseil de sécurité de renforcer la Mission de l'ONU déployée dans ce pays, la MINUSMA, en la dotant d'une force de réaction rapide. Il serait intéressant, aussi, d'entendre l'avis du général Kazura à ce sujet, concernant la MINUSMA.

Les événements des derniers mois au Mali et sur le plateau du Golan ont montré que l'environnement dans lequel une opération de maintien de la paix est déployée peut se dégrader très rapidement. Au Mali, des attaques de plus en plus violentes et sophistiquées ciblent la MINUSMA et entraînent des pertes très importantes. Ces attaques asymétriques ont coûté la vie à 20 Casques bleus depuis début septembre, et ce sont 31 Casques bleus, cela a déjà été dit, qui ont été tués depuis le début de la Mission le 1er juillet 2013. Pour sa part, le Luxembourg est prêt à appuyer les mesures qui sont en train d'être explorées par le Secrétariat, avec la MINUSMA, pour renforcer la sécurité des contingents déployés dans le nord du Mali en particulier.

Sur le plateau du Golan, les enlèvements répétés de membres de la FNUOD et la multiplication des activités menées par l'armée syrienne ainsi que plusieurs groupes armés, notamment le Front el-¬Nosra, mettent en péril l'exécution du mandat de la Force et exposent les soldats de la paix à des dangers considérables. Il importe dès lors que les Nations Unies poursuivent les consultations avec les pays contributeurs de troupes et avec les deux pays signataires de l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes de 1974 en vue d'un meilleur encadrement du dispositif de la FNUOD. Il s'agit de minimiser les risques encourus par le personnel de l'ONU, tout en lui permettant de mener à bien son important mandat et de conserver ses capacités de réaction rapide. Dans ce contexte, je voudrais souligner qu'il est crucial que les autorités syriennes permettent à la FNUOD de disposer, dans les meilleurs délais, de l'ensemble des équipements dont elle a besoin pour lutter contre les engins explosifs improvisés.

La définition de stratégies et de concepts militaires précis et développés en temps opportun, l'usage de la force, le leadership, le commandement et le contrôle effectifs, la génération des forces et la

mobilisation des moyens nécessaires, la formation des Casques bleus, l'appui aux missions et l'approche proactive mise en évidence par le général Dos Santos Cruz sont à notre avis les paramètres les plus importants pour garantir l'exécution efficace des missions dans un environnement en pleine évolution.

En conclusion, je tiens à exprimer la reconnaissance profonde du Luxembourg à l'ensemble des chefs des composantes militaires des missions des Nations Unies pour le travail remarquable qu'ils réalisent avec leurs contingents, dans des conditions de plus en plus exigeantes, pour mettre en œuvre les mandats que le Conseil leur confie, dans l'intérêt de la protection des civils.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentante de l'Argentine.

Tout d'abord, je remercie les commandants de force et je leur souhaite la bienvenue. Je voudrais les remercier de leurs exposés instructifs comme du dévouement avec lequel ils effectuent leurs tâches au sein des différentes missions dans des contextes toujours difficiles. Nous appuyons énergiquement ces séances organisées avec les commandants de force, car elles permettent à tous les membres du Conseil de disposer d'informations de première main, et de qualité, sur les activités et les problèmes des missions sur le terrain. Nous espérons que cette pratique, qui se poursuit déjà depuis cinq ans, se maintiendra à l'avenir. Nous appuyons également l'initiative, évoquée aussi par d'autres collègues, du Secrétaire général, qui considère l'examen et l'évaluation des missions de maintien de la paix comme une nécessité, un impératif stratégique, politique et éthique de l'Organisation.

Je tiens à dire que l'Argentine se réjouit et se félicite de la présence dans cette salle du général de division Kristin Lund, première femme commandante de force, qui dirige la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre. Nous nous en réjouissons car cela montre réellement que, s'agissant d'une affaire aussi sérieuse que le maintien de la paix, il serait égoïste de notre part, à nous les femmes, de laisser cette paix – cette paix tellement souhaitée et tellement nécessaire – aux seules mains des hommes. Je me réjouis donc de sa présence ici, et nous nous félicitons de la responsabilité qui lui a été confiée.

À l'instar de l'ensemble des membres du Conseil de sécurité, l'Argentine comprend assurément que le maintien de la paix et de la sécurité internationales est l'objectif suprême du Conseil. Les responsabilités confiées aux missions revêtent indubitablement différentes dimensions : la protection des droits de l'homme, l'aide à la reconstruction des institutions et la consolidation de la démocratie et de l'état de droit. Toutes ces tâches sont effectuées dans chacune des missions des Nations Unies, qui comprennent de plus en plus de dimensions, plus complexes, ce qui parallèlement nécessite plus d'intégration et de coordination.

La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) font incontestablement partie des missions qui s'avèrent actuellement indispensables pour garantir la protection des civils. Concernant la République démocratique du Congo, nous tenons à souligner de nouveau le courage et les efforts dont fait preuve le personnel de la MONUSCO dans l'accomplissement de son mandat, qui a permis de vaincre la menace que représentait le M23 et de contribuer à améliorer la sécurité dans l'est du pays.

La création d'une brigade d'intervention était un pari risqué et l'existence de celle-ci comporte encore à ce jour, de notre point de vue, un certain nombre de défis. C'est un pari risqué, pour imposer la paix, justifié à l'époque par la demande concrète faite en ce sens par les autorités de la République démocratique du Congo, et par la situation particulière du pays, qui a souffert plusieurs décennies de conflits non résolus, et dont une partie importante du territoire se trouve aux mains de groupes armés. Ce conflit a par ailleurs le triste honneur d'être celui qui a fait le plus de victimes depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Le mandat de la brigade est aussi exceptionnel qu'il est spécifique. Il ne doit pas être étendu ou confondu avec le reste de la Mission, qui consiste principalement à protéger les civils, même quand cette protection implique – comment pourrait-il en être autrement – une action en amont, avec des patrouilles de prévention, afin d'éviter d'avoir à réagir juste après que des civils ont été victimes d'une attaque. Cependant, il ne faut pas confondre la protection active des civils avec la neutralisation des groupes armés au moyen d'actions offensives. C'est ainsi que le conçoit mon

pays. Ces offensives peuvent et doivent être effectuées uniquement par la brigade d'intervention.

S'agissant de la FNUOD, la prolongation et la militarisation ininterrompue du conflit syrien ont eu pour effet d'installer progressivement la crise dans la zone d'opérations de la Force, ce qui se répercute sur la capacité de la mission de remplir son mandat, en met en péril le personnel et risque d'hypothéquer le maintien du cessez-le-feu entre Israël et la Syrie. Les événements qui ont eu lieu il y a quelques semaines montrent bien que le personnel de la mission est l'objet d'attaques directes et délibérées de groupes terroristes qui s'opposent à toute présence internationale, tirent avantage d'une plus grande instabilité et cherchent à exacerber les tensions dans la zone.

Dans ces conditions, la Force a perdu en présence et en contrôle sur une partie importante de sa zone d'opérations. Même s'il ne fait aucun doute que la Mission comme son mandat conservent toute leur pertinence et leur nécessité, les événements récents nous obligent à réfléchir à la manière la plus efficace et la plus sûre dont la Force pourrait s'acquitter de ce mandat dans un contexte opérationnel totalement différent de celui pour lequel il a été conçu, et se maintenir ainsi dans un avenir prévisible. À cet égard, et puisque nous attendons les informations qui seront présentées par le Secrétariat sur les mesures qui s'imposent pour maintenir la capacité de la FNUOD de s'acquitter de son mandat, nous tenons à souligner que le Département des opérations de maintien de la paix se doit de mettre rapidement en œuvre des mesures d'atténuation des risques afin de permettre à la Mission de remplir ce mandat dans des conditions de sécurité.

Parallèlement, il est nécessaire, dans un contexte aussi instable, que les parties fassent preuve de la plus grande modération dans leurs actions, et qu'elles fassent plein usage des voies de communication que la FNUOD met à leur disposition, en évitant de céder aux provocations. Nous saluons le travail intense qu'a réalisé le commandant de la Force et le rôle crucial qu'il a joué tout au long de cette période afin d'apaiser les tensions à chaque fois que se sont produits des incidents sérieux susceptibles d'aggraver la situation.

Sur ce point, je voudrais poser une question au général Singha. Que pense-t-il du processus de consultation et de l'interaction entre la Force, le Département des opérations de maintien de la paix et le Conseil de sécurité tout au long de cette période, alors même que les circonstances dans lesquelles opérait la Force ont radicalement changé? Que changerait-il? Qu'améliorerait-il?

S'agissant du Mali, l'Argentine condamne dans les termes les plus forts les attaques répétées qu'a continué de subir la MINUSMA, et exprime sa solidarité avec les proches des Casques bleus tombés dans l'accomplissement de leur devoir, ainsi qu'avec leurs pays : le Niger, le Sénégal, le Tchad, la France et d'autres encore. C'est pourquoi nous apprécions particulièrement le travail réalisé par le personnel de la Mission, qui met chaque jour sa vie en danger pour défendre la paix et la stabilité face à la menace constante des groupes fondamentalistes.

Nous pensons que la MINUSMA ne doit pas se substituer aux forces armées maliennes, ou devenir l'élément central de la lutte contre les groupes extrémistes, ce qui irait à l'encontre du rôle d'une opération de maintien de la paix. C'est la raison pour laquelle, si la tendance à la montée des attaques contre les Nations Unies persiste, il sera nécessaire d'envisager une réflexion approfondie sur la présence de la MINUSMA au Mali.

Enfin, je ne saurais conclure sans évoquer la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), seule opération de paix des Nations Unies présente dans ma région d'Amérique latine et des Caraïbes, compte tenu notamment du fait que, dans les prochains jours, le Conseil devra en renouveler le mandat. Je voudrais donc faire à cet égard deux observations. Premièrement, nous sommes préoccupés de voir s'accélérer le temps qui nous sépare de l'échéance avant laquelle il faudra décider de l'avenir de la Mission. Nous savons que la situation politique et les conditions de sécurité en Haïti ne se sont pas améliorées de façon suffisamment notoire pour permettre la réduction accélérée, abrupte, des effectifs militaires proposée par le Secrétaire général dans son rapport (S/2014/617).

Nous sommes également préoccupés par la modification du mandat et du concept de la Mission. Nous considérons qu'il est important d'agir avec prudence et de prendre des décisions sur la base des conditions sur le terrain afin que la seule opération de maintien de la paix déployée sur le continent américain puisse être menée à bien. Nous sommes d'accord sur le fait que la MINUSTAH ne doit pas rester en Haïti plus longtemps que nécessaire, mais aussi longtemps que le demande le Gouvernement démocratique haïtien. Dans

le même temps, nous pensons qu'il est important de tirer des enseignements du passé et de garder à l'esprit les expériences de retraits précipités, qui nous obligent à y retourner.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne maintenant la parole au général Maqsood Ahmed pour qu'il réponde aux observations formulées et aux questions posées.

Le général Ahmed (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Conseil de sécurité et tous ses membres pour leurs déclarations et leurs questions très pertinentes. Je répondrai à certaines des questions plus générales posées concernant le Département des opérations de maintien de la paix et les missions en général, et laisserai les commandants de force aborder certaines questions auxquelles ils s'attaquent dans le cadre de leur mission respective.

Pour commencer, je voudrais dire que cette journée doit, à mon sens, être exceptionnelle pour les commandants de force présents dans cette salle. La plupart d'entre eux sont en poste depuis peu, et c'est pourquoi la présente séance se tient ce mois. La séance d'information a généralement lieu en juin ou en juillet.

Le débat d'aujourd'hui leur donnera énormément confiance car le Conseil de sécurité est conscient de la complexité des problèmes auxquels ils sont confrontés et le Conseil est déterminé à appuyer les missions sur le terrain. Je pense que les commandants de force quitteront le Conseil rassurés, et qu'ils seront préparés à accomplir leur mission avec un enthousiasme et une détermination accrus, comme le Conseil s'y attend. C'est donc une excellente journée pour moi et pour les commandants de force.

Je voudrais aborder deux des questions plus générales qui ont été examinées. Ces deux questions ont trait, d'un point de vue militaire, aux tâches fondamentales menées par les soldats de la paix dans le cadre de différentes missions. Il y a selon moi deux tâches lorsque nous parlons du personnel militaire de maintien de la paix. La première concerne la protection physique des soldats de la paix eux-mêmes ainsi que du personnel et des biens des Nations Unies. La deuxième, confiée par le Conseil, est la protection des civils. Elle relève également de la protection physique car la protection a une connotation plus large.

Les problèmes relatifs à ces deux tâches fondamentales ont trait à la compréhension des pays fournisseurs de contingents. Je tiens à insister de nouveau sur ce point car les échanges que j'ai eus au cours de l'année écoulée avec un certain nombre de commandants de force et les responsables des différents pays fournisseurs de contingents, pays fournissant des effectifs de police et des pays fournissant des contingents et des effectifs de police ont montré qu'il y a une véritable incompréhension. Certains pays fournisseurs de contingents et leur capitale, y compris les décideurs politiques, pensent que le maintien de la paix suppose les mêmes missions classiques, vieilles de plusieurs dizaines d'années, dans lesquelles les soldats de la paix sont respectés par tous les acteurs sur le terrain et qu'il ne leur est fait aucun mal. Ils sont là simplement pour absorber les tensions et en rendre compte au Conseil de sécurité afin que des pressions diplomatiques soient exercées.

Ce qui a été dit aujourd'hui montre que nous sommes conscients qu'un tel environnement n'existe plus, même dans le cadre de missions de maintien de la paix traditionnelles. Cependant, cette idée n'a pas été transmise aux capitales de ces pays. Si je puis me permettre, et la plupart des chefs militaires dans les capitales respectives partagent cet avis, le fait est qu'il est très difficile de convaincre nos gouvernements et nos dirigeants que les soldats de la paix sont déployés dans des environnements très difficiles. Les soldats de la paix ont énormément de mal à obtenir de leurs dirigeants politiques le type d'appui que nous demandons tous. Il y a donc un décalage.

Le deuxième décalage concerne les attentes et les responsabilités. Quand des soldats de la paix sont déployés, le pays hôte, l'opinion publique et la population ont des attentes très élevées. Nous pouvons citer un certain nombre de missions pour illustrer cela. Il y a aussi les responsabilités, que doivent principalement assumer le Conseil de sécurité, le Secrétariat, les commandants de force et les pays fournisseurs de contingents. Le Conseil, le Secrétariat et, dans une certaine mesure, les commandants de force, sont conscients des responsabilités mais ils doivent veiller à ce que le travail soit fait par les pays fournisseurs de contingents. C'est là que se situe le problème, la source de la pression exercée par les capitales sur les soldats de la paix.

Je donnerai un autre exemple, celui du contingent de n'importe quel pays. S'il est déployé dans son propre

pays, ce contingent opérera d'une certaine manière. Si ce même contingent est déployé dans un contexte régional, il opérera différemment. Quand le même contingent sert en tant que Casques Bleus, il opérera encore une fois différemment. Cela signifie qu'il y a bien un manque de compréhension. Il faut y remédier. Je remercie les États-Unis et le Secrétaire général pour la formidable initiative prise en ce sens. Le sommet sur le maintien de la paix organisé le 26 septembre (voir S/PV.7272) est un premier pas en ce sens. Les dirigeants jouant un rôle essentiel ont commencé à se faire une idée du type d'environnement auquel les soldats de la paix sont confrontés. Cela nous aidera considérablement à retrouver l'état d'esprit de départ.

Le deuxième problème sera probablement abordé dans le cadre de conférences régionales, quand nous aurons plus de temps à y consacrer. Comme l'a souligné le Secrétaire général, le dernier segment traitera probablement des échanges avec les chefs d'état-major des armées, lorsque nous aborderons l'essentiel des détails et le manque de moyens. Cette question sera alors probablement réglée.

Si ce manque de compréhension est comblé, le gros du travail sera fait car les soldats de la paix reçoivent des ordres de leur capitale, qui leur dit comment se comporter, ce qu'ils doivent faire et s'ils doivent être plus fermes ou non. Si nous obtenons l'appui des capitales, alors les dirigeants jouant un rôle essentiel trouveront les ressources suffisantes pour les former et le matériel nécessaire pour les encourager et donneront des directives sur la façon dont ils doivent opérer sur le terrain. Je pense que c'est sur ce point que nous devons nous concentrer davantage.

Je passe maintenant au point suivant, la formation. Il s'agit d'une nécessité absolue. Sous la supervision du Département des opérations de maintien de la paix et le Bureau des affaires militaires, nous préparons 11 manuels énonçant les normes de l'ONU. Je suis certain que ces 11 manuels seront bouclés d'ici à la fin de l'année ou en début d'année prochaine. Ils seront à la disposition des pays fournisseurs de contingents pour qu'ils préparent leurs contingents conformément aux attentes fixées par les normes de l'ONU. Je tiens à remercier tous les pays fournisseurs de contingents de leur appui à l'élaboration de ces manuels, aussi bien pour leurs contributions financières que matérielles. Ils ont fait un merveilleux travail. Nous sommes dans la dernière phase de l'élaboration finale de ces manuels.

Le troisième domaine que je voulais évoquer est celui du manque de moyens. La plupart de nos missions sont déployées dans des pays africains, et certains contingents y étant déployés sont fournis par des pays africains. Le Conseil sait que divers pays d'Asie et des pays africains fournissent un grand nombre de contingents. Certains de ces pays fournisseurs de contingents manquent de capacités. Ils peuvent avoir des bataillons présents sur le terrain, mais les contingents ne disposent pas tous du même matériel et des véhicules blindés de transport de troupes nécessaires pour permettre de réaliser ce que nous voulons sur le terrain. Nous avons demandé, et je réitère cette demande, que quand d'autres pays n'ont pas apporté une contribution active, ils aident les pays fournisseurs de contingents à combler leurs lacunes en matière de capacités. S'agissant du Mali, le représentant du Rwanda a posé une question semblable, demandant pourquoi nous ne sommes pas en mesure de déployer des soldats de la paix sur le terrain et pourquoi ils ne sont pas à la hauteur. Il s'agit de ce même manque de moyens. Les contingents sont présents sur le terrain, mais ils ne disposent pas du matériel nécessaire, et nous espérons que ce matériel sera fourni le plus rapidement possible. Il est à espérer que, d'ici à la fin de l'année, ce manque de moyens sera en grande partie comblé. Cet effort sera poursuivi.

Je voudrais également parler de la technologie. Il s'agit d'une initiative essentielle, non seulement au sein de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, mais également dans d'autres contingents. Cela nous aide beaucoup, de deux manières. Je dis toujours que la technologie nous donne du temps, que ce soit en offrant des moyens de surveillance, des renseignements d'origine électromagnétique ou quoi que ce soit d'autre. Elle nous donne le temps qu'il faut pour prévenir ou faire cesser des atrocités ou, si nous sommes incapables de faire cela, pour réagir rapidement, par rapport aux anciens moyens, lorsque l'information est transmise d'un bout à l'autre, ce qui prend des jours. Nous obtenons maintenant des renseignements en temps réel. C'est extrêmement utile et il faudrait continuer de la sorte. C'est une recommandation que je formule également à l'adresse des autres missions également, car c'est un excellent moyen d'opérer dans les situations actuelles et nous devrions pouvoir en tirer parti.

Cela dit, le Groupe de centralisation du renseignement et les autres technologies que nous mettons en place ne sont toujours pas utilisés à pleine capacité. Je reconnais qu'introduire une technologie,

c'est une chose, mais l'intégrer au système en est une autre. Nous devons apprendre à nos agents à faire plein usage des technologies et à mieux en tirer parti. En l'occurrence, l'OTAN et les pays européens offrent une aide énorme. Je saisis la présente occasion pour les en remercier. Ils nous aident à renforcer cette capacité. Je suis certain que d'ici très peu de temps nous utiliserons pleinement ces capacités. Il existe cependant d'autres problèmes, mais je laisserai les commandants de force en parler.

Je voudrais enfin répondre à une question qui a été soulevée à propos des principes du maintien de la paix. Je crois que nous pouvons les examiner. Mais, à mon sens, ces principes du maintien de la paix gardent toute leur validité même dans un environnement difficile.

Nous parlons de l'utilisation de la force et de la robustesse des opérations de maintien de la paix. Au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le recours à la force est autorisé par le Conseil de sécurité dans deux cas seulement. Le premier est la protection des biens et du personnel de l'ONU, et le deuxième, la protection des civils. C'est là que l'utilisation de la force est appropriée. Lorsque nous parlons de « protection du mandat », cela inclut la protection des civils. Nous protégeons donc le mandat. Pour ce qui est de l'autoprotection et de la protection du mandat, l'utilisation de la force est autorisée. Ce principe était valide il y a 10 ans et il l'est encore aujourd'hui. Mais nous pouvons revoir cette question si nécessaire.

Enfin, je crois que l'initiative d'examen stratégique du Secrétaire général est une excellente occasion de passer en revue les systèmes et les procédures de l'Organisation. Les systèmes ont trait au déploiement et aux réactions rapides, à la souplesse des opérations et aux règles d'engagement. Toutes ces questions seront examinées, et j'espère que nous parviendrons à des réponses.

Avec votre permission, Madame la Présidente, les commandants de force répondront aux questions qui leur ont été posées.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je remercie le général Ahmed pour ses éclaircissements.

Je donne maintenant la parole au général Dos Santos Cruz pour qu'il réponde aux questions et aux observations.

Le général Dos Santos Cruz (*parle en anglais*) : Il est très difficile de faire des suggestions au plus haut niveau de décideurs du monde. Mais je peux ne pas être d'accord et donner mon opinion sur les opérations de maintien de la paix.

Je crois que les mandats, les règles d'engagement et le droit international n'ont jamais interdit le recours à la force en cas de légitime défense ou de défense d'une partie tierce. C'est une loi universelle.

Nous devons peaufiner certains mandats, mais pas seulement à mon avis. Nous devons également en avoir une interprétation « concrète ». Normalement, les mandats et les principes ont différentes interprétations – classique, académique, philosophique. Il est peut-être temps d'en faire une interprétation plus pratique, lorsque les directives ne laissent pas aux contingents chargés concrètement d'exécuter le mandat de protection des civils une trop grande marge d'interprétation du principe sur le terrain. Sur le terrain, nous avons affaire à de vraies situations, et nous ne devons pas l'oublier.

S'agissant des directives, nous devons dire très clairement quels sont les effets que nous voulons sur le terrain. Je crois qu'au vu du climat actuel, les directives doivent être très claires. Quelle attitude et quel état d'esprit le Conseil veut-il voir sur le terrain. C'est très important.Nous avons besoin de plus de technologie et de plus de moyens, mais ces moyens doivent reposer sur la volonté et la détermination d'agir, de rapporter ce que nous avons fait hier, et pas seulement ce qui s'est passé hier, car si nous n'utilisons pas cette technologie et n'avons pas la volonté d'agir, nous ne ferons que rapporter ce qui s'est passé hier.

Quant aux contingents, évidemment, adopter une attitude de fermeté les expose à plus de dangers. Mais ces dangers ne sont pas difficiles à gérer. Il y a des règles d'engagement. Les règles d'engagement militaires doivent être améliorées. Nous devons recourir davantage aux tactiques qui sont les nôtres pour les combats de nuit et les techniques de lutte contre les embuscades. Nous avons les moyens d'atténuer les risques pris sur le terrain.

Il est regrettable que nous vivions dans un environnement où, pendant des centaines d'années, le seul langage compris n'était ni le français ni l'anglais, mais le langage de la force, malheureusement. Nous devons donc être forts et avoir une réputation de force sur le terrain. C'est plus sûr pour nous. S'agissant de la Brigade d'intervention, cette expérience a été utile, en raison justement de l'idée que la raison du plus fort est

toujours la meilleure. C'est dur à accepter et c'est triste, mais c'est la réalité où nous vivons aujourd'hui.

Je crois que tous les contingents devraient avoir les mêmes obligations. Concrètement, il n'est pas possible de dire que « je fais quelque chose pour neutraliser ou protéger les civils ou, parfois, pour me protéger ». Tous les contingents doivent se conduire de la même façon. Une brigade d'intervention peut avoir 20 000 soldats; 17 000 peuvent agir d'une façon, et 3 000 d'une autre. Si les 20 000 soldats agissent de concert, c'est un événement, ce qui n'est pas le cas si seulement 3 000 d'entre eux font quelque chose. Je crois que tous les contingents doivent avoir le même engagement et les mêmes obligations. Bien sûr, il s'agit là d'une attitude bien plus politique. Pourquoi est-ce impossible? Évidemment, parce que c'est politique. Nous devons édifier, sur le plan politique, une force de réaction rapide, une force d'intervention. C'est ce que je crois.

Et puis, nous avons un mandat, qui ne doit pas faire obstacles aux actions que nous devons mener. Nous avons les moyens d'agir – ils peuvent être améliorés – mais nous avons les moyens d'agir. En fait, tout dépend de notre attitude sur le terrain.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je remercie le général Dos Santos Cruz pour ses éclaircissements.

Je donne maintenant la parole au général Kazura pour qu'il réponde aux questions et aux observations.

Le général Kazura (*parle en anglais*) : Je remercie les membres du Conseil de sécurité pour leurs observations et les généraux Maqsood Ahmed et Dos Santos Cruz pour les leurs. Je tâcherai de répondre aux différentes questions posées sur la base des observations faites par le général Ahmed.

En fait, l'examen stratégique va répondre à bon nombre de questions sur ce point. Mais je voudrais revenir à nouveau sur la situation actuelle au Mali, et évoquer plus en détail les problèmes que nous rencontrons sur place, afin de pouvoir envisager ce qu'il est possible de faire.

Je suis très heureux de voir que nous parlons tous le même langage en ce qui concerne la situation sur le terrain. Il ne s'agit plus pour nous de maintenir la paix; nous sommes face à un nouveau défi : lutter contre le terrorisme. Maintenant que nous savons que la situation aujourd'hui n'est plus ce qu'elle était hier, je crois qu'il nous faut nous adapter et trouver de nouvelles solutions aux problèmes auxquels nous sommes confrontés. Je le dis parce, comme certains l'ont souligné, 30 soldats sont déjà morts sur le terrain et de nombreux autres ont été blessés.

Je le répète, je me refuse à croire que de telles attaques vont se reproduire, mais c'est pourtant une éventualité, et cela peut se produire au moment même où nous parlons. Une fois de plus, je pense qu'il est temps de définir précisément ce que nous pouvons faire maintenant et ce que nous pourrons faire demain et à l'avenir. Il est important de préparer nos actions futures, mais nous devons comprendre qu'il faut également nous préparer dès à présent à affronter les situations que nous pourrions rencontrer demain.

C'est pourquoi je me félicite de la coopération entre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), l'opération Barkhane et d'autres, qui nous a permis d'arriver au stade où nous en sommes, même si nous avons toujours un problème. Je pense que nous devons intensifier les opérations maintenant car nous devons stopper les terroristes aujourd'hui pour avoir le temps d'organiser les prochaines manœuvres de nos contingents. Si nous n'agissons pas aujourd'hui, nous allons au-devant d'ennuis.

Comme le savent les membres du Conseil – je pense même qu'ils le savent mieux que moi – nous rencontrons ce problème non seulement au Mali, mais également dans de nombreux pays voisins. Je crois – et j'aborde ici l'aspect politique, que le Conseil maîtrise mieux que moi – que les pourparlers d'Alger doivent aboutir à quelque chose de concret afin que l'on puisse rétablir une certaine stabilité sur le terrain. En effet, il y a différents mouvements, différents acteurs sur le terrain qui exploitent cette situation et se disent que si les pourparlers d'Alger ne débouchent pas sur une solution satisfaisante, ils doivent préparer l'avenir. En « se préparant », ils provoquent de nouvelles dissensions, et ce type de situation anarchique donne aux terroristes la possibilité de continuer à s'organiser et à tuer nos soldats.

Comme je l'ai déjà souligné, je pense aussi que nous devons continuer de faire pression pour que les mouvements soient tenus responsables dans les zones qu'ils contrôlent. Ils prétendent ne pas comprendre comment nos soldats sont tués. D'un côté, ces mouvements affirment contrôler une zone, mais lorsque nos soldats sont tués ils affirment ne pas savoir ce qui s'est passé. Je trouve cela inacceptable.

De nombreux membres du Conseil m'ont posé des questions concernant la Brigade ou les troupes d'intervention. Je crois que cette question est envisagée actuellement dans le cadre de l'examen stratégique. Comme l'a souligné le général Dos Santos Cruz, si nous sommes solides sur le terrain, nous envoyons le bon message, pour nous-mêmes et pour l'ONU en général. S'il se passe quelque chose aujourd'hui et que nous ne réagissons pas, nous encourageons les mouvements à continuer de se comporter de la sorte voire à commettre des actes encore plus meurtriers à l'avenir. Il importe de prendre cet élément en compte dans le cas du Mali. Mais je sais que les responsables de l'ONU sont en train d'y réfléchir, au moment même où je tente de répondre à cette question.

Le général Ahmed a parlé de la formation. Évidemment, nous devons continuer d'y réfléchir. Les contingents déployés sur le terrain ont été envoyés pour accomplir des tâches de maintien de la paix. On revient ici à ce dont parlait le général Dos Santos Cruz – l'attitude et l'état d'esprit. La difficulté consiste à avoir l'attitude et l'état d'esprit nécessaires pour mener une opération de maintien de la paix qui se transforme ensuite en mission de lutte antiterroriste. C'est là une question à laquelle nous devons réfléchir sérieusement. Le seul moyen de procéder et de trouver une solution est de nous employer à former nos effectifs pour savoir exactement où ils en sont. Bien sûr, après leur formation, nous devons leur fournir le matériel approprié pour lutter contre les problèmes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui.

Voilà donc les questions auxquelles j'ai été invité à répondre. Une fois de plus, j'insiste sur le fait qu'en ce qui concerne la situation actuelle au Mali, ceux qui ont été blessés ou tués l'ont été parce qu'ils se trouvaient sur le terrain et agissaient. Les victimes n'ont pas été tuées dans leur lit; elles ont été tuées parce qu'elles tentaient de faire leur travail. J'insiste également sur le fait que nous devons rechercher des moyens de protéger ces effectifs et de les former afin qu'ils soient en mesure de faire face à la situation sur le terrain.

À cet égard, je salue l'initiative de l'opération Barkhane à Aguelhok aujourd'hui, puisqu'elle a déployé un détachement de liaison auprès des soldats tchadiens en vue de les former. Si l'on pouvait faire de même dans d'autres camps et dans d'autres pays, ce serait une bonne chose. J'essaie d'insister sur le fait que nous devons former nos effectifs pour qu'ils soient en mesure de faire leur travail, tandis que nous attendons que d'autres mesures soient prises et que le matériel nécessaire nous parvienne. En effet, comme l'a souligné le général Ahmed, même si nous sommes heureux de savoir que nous allons recevoir plus de matériel pour faire face à la situation, le temps que mettra ce matériel pour arriver ne va pas jouer en notre faveur, car les terroristes ne vont pas attendre que nous l'ayons reçu pour passer à l'action. Nous devons donc être capables de réagir maintenant, tandis que nous attendons le matériel.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je remercie le général Kazura des informations supplémentaires qu'il a fournies. Je donne maintenant la parole au général Dos Santos Cruz.

Le général Dos Santos Cruz (*parle en anglais*) : Je présente mes excuses au représentant du Rwanda pour n'avoir pas répondu à ses observations. J'éprouve à son égard un profond respect à titre personnel et professionnel, et je suis désolé d'avoir omis de répondre à sa question.

En ce qui concerne Kota Koli, il existe trois camps d'ex-combattants en République démocratique du Congo, dont l'un est situé à Kota Koli. Human Rights Watch a récemment publié un communiqué sur ce camp, car plus de 100 personnes sont mortes alors qu'elles y résidaient. Ce camp n'est pas un camp militaire contrôlé par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Il est administré par le Gouvernement congolais dans le cadre de son programme de désarmement, démobilisation et réintégration. Cette nouvelle est bien sûr très triste, d'autant qu'elle pourrait faire baisser le nombre d'ex-combattants qui se rendent, tendance que nous voulons au contraire encourager.

Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MONUSCO a effectué une visite dans ce camp avant que le problème ne soit connu. À présent, la MONUSCO est sur place avec une équipe spéciale pour appuyer et aider le Gouvernement, parce que, bien que le camp ne soit pas administré par la MONUSCO, nous sommes déterminés à apporter un appui maximal afin de ne pas nous heurter à ce type de problème à l'avenir, car c'est un problème qui pourrait déstabiliser le processus tout entier lorsque nous inviterons les ex-combattants à se rendre. Voilà où nous en sommes.

Le Représentant spécial du Secrétaire général est personnellement attaché, tout comme l'équipe de pays des Nations Unies et la Mission, à appuyer le Gouvernement de la République démocratique du Congo.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je remercie le général Dos Santos Cruz de ses éclaircissements.

Je donne maintenant la parole au général Singha afin qu'il réponde aux commentaires et aux questions qui lui été adressés.

Le général Singha (*parle en anglais*) : Je tiens à vous exprimer ma gratitude, Madame la Présidente, ainsi qu'aux membres du Conseil de sécurité, pour la confiance que vous montrez au maintien de la paix en général et à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) en particulier. De nombreuses questions ont été posées; nous allons nous pencher sur les conseils prodigués et œuvrer à garantir la sûreté et la sécurité des soldats de la paix.

Je voudrais commencer par la question posée par la représentante de l'Argentine concernant la coopération entre le Département des opérations de maintien de la paix, ou le Secrétariat, et la mission. Elle est exemplaire. Elle se déroule en temps réel, et nous communiquons lorsque des actions sont en cours sur le terrain. On ne pourrait pas en demander davantage. S'agissant de l'approche, elle doit avoir plusieurs axes, afin de pouvoir anticiper. Je voudrais dire d'emblée au Conseil qu'une équipe de haut niveau du Département des opérations de maintien de la paix a déjà rendu visite à la mission et présentera d'autres options, très probablement le 20 octobre.

En général, nous devons analyser en permanence la situation sur le terrain, rester au fait de la situation et nous adapter aux mutations de l'environnement. De nombreuses questions transversales ont été soulevées et je vais les répartir en trois catégories : l'exécution du mandat, telle que modifiée; la sécurité des soldats de la paix; et le renforcement des capacités en exploitant la technologie.

La question a été posée de savoir ce que pouvait faire le Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité a fait beaucoup, et nous lui en sommes reconnaissants. Nous demandons au Conseil de sécurité et aux États Membres qui appuient l'une ou l'autre des parties au conflit syrien d'user de leur influence pour dire aux parties de ne pas viser les Nations Unies et de réduire l'intensité de la violence dans la zone de séparation – et d'ailleurs, de faire en sorte que la zone de séparation soit libre de toute présence de personnel armé.

Pour l'exécution du mandat, comme je l'ai mentionné, nous continuons de procéder de manière très modifiée. Notre principal vecteur actuellement est la ligne de cessez-le-feu, la ligne Alpha. Nous voulons prendre de nouvelles positions le long de la ligne Alpha, afin que notre densité le long de cette ligne, dans le secteur Alpha, soit très supérieure à ce que nous affichions auparavant. Ainsi, tant que la ligne de cessez-le-feu est sous contrôle, que tout est sous contrôle, que toutes les violations de l'une ou l'autre des parties sont constatées et signalées, je crois que nous exécutons notre mandat de manière modifiée.

L'emploi de la technologie et des nouveaux outils va également renforcer l'exécution du mandat. Le redimensionnement de la Force est en cours et sera présenté au Conseil par l'équipe qui nous a rendu visite. Nous étudions toutes les options envisageables, et elles seront communiquées au Conseil.

Concernant les synergies dans le cadre de la coopération intermissions, j'estime que la synergies entre la FNUOD, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban et l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve sont excellentes. S'agissant des échanges avec les acteurs non étatiques, notre force a des contacts avec eux dans le cadre de ses activités, et notre principal objectif est simplement de les tenir informés de notre mandat tout en insistant sur notre impartialité et notre transparence quant aux luttes internes en Syrie.

L'accent va être mis sur le renforcement des capacités. Entre autres choses, nous allons insister davantage sur les activités de liaison, pour lesquelles les capacités, comme je l'ai dit, ont déjà été doublées, et nous allons coopérer avec les parties, comme l'ont suggéré certains membres, de manière dynamique. Nous continuerons à renforcer nos capacités en matière de collecte d'informations, là encore en utilisant la technologie.

Quant à la sécurité des soldats de la paix, le transfert de la majeure partie de notre effort dans le secteur Alpha accorde automatiquement une plus grande sécurité aux soldats de la paix. Mais nous allons continuer de développer nos mesures d'atténuation dans les semaines à venir, et réduire notre présence autant que les opérations l'exigent dans la zone de séparation. Nous devons continuer à nous déplacer en véhicule blindé jusqu'à 2 voire 3 kilomètres de la ligne Alpha, même lorsque nous opérons dans le secteur Alpha. Le recours aux éléments habilitants et à la technologie a déjà été abordé.

Nous allons continuer à renforcer nos capacités de réaction rapide au fur et à mesure. S'agissant du

renforcement des capacités par la technologie, nous envisageons de recourir à des radars pour la surveillance du champ de bataille et à l'imagerie thermique; à des capteurs au sol; à des véhicules aériens non armés, si les parties nous autorisent à les employer; et à l'imagerie satellite. Nous recourrons donc à la technologie, en fonction des sensibilités des deux parties, comme je l'ai mentionné, et à toute autre technologie déjà employée dans le maintien de la paix.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je remercie le général Singha de ses éclaircissements.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur la liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 15.